(26)
09377

09377

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I. INFRASTRUCTURES REGIONALES

II. DEVELOPPEMENT ET COORDINATION

III. INVESTISSEMENTS ET DETTE

IV. COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

V. DOCUMENTATION

VI. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

VII. EXPLOITATION DES BARRAGES.

FFEPO

INTRODUCTION

Au cours du premier semestre 1995, les activités du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'exploitation des Barrages ont été essentiellement consacrées à la réalisation des objectifs du programme adopté par la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Dakar en Janvier 1995.

Pendant cette période, les activités du Haut-Commissariat et des Structures provisoires d'exploitation des barrages ont permis des avancées significatives dans tous les domaines.

S'agissant des infrastructures régionales, les efforts ont été orientés vers la mise en oeuvre du Projet Energie, la réalisation des projets Endiguement, la relance des projets Navigation et Routiers, et la poursuite des projets cartographie, Hydrologie et Hydrogéologie.

Concernant le Projet Energie, les différentes études techniques ont été poursuivies en rapport avec les Etats-Membres et les bureaux d'études.

La plupart des rapports techniques, notamment ceux nécessaires à l'évaluation du projet par les bailleurs de fonds, sont actuellement disponibles.

Les procédures de passation des marchés ont fait l'objet d'une attention particulière.

Ainsi le Contrat relatif à la Maîtrise d'oeuvre a été signé avec le Groupement Coyne & Belier-Fichtner-Tecsult le 21 Avril 1995 ; déclenchant l'évaluation des offres, relatives aux travaux dulot électromécanique, dont le rapport a été transmis aux bailleurs de fonds pour avis.

Quant aux offres relatives aux travaux du lot Génie Civil, elles sont attendues pour le 11 Septembre 1995.

Pour les projets Navigation et Routiers, les efforts ont surtout porté sur la recherche de financement de l'étude de factibilité et d'exécution du système de cabotage, et le lancement de l'étude technico-économique de la route d'accès au barrage de Diama. Le contrat relatif à cett étude vient d'être signé avec le groupement BCEOM-YTC-INASTEC.

Si les travaux complémentaires d'endiguement se poursuivent normalement, les travaux de réparation du rip rap, par contre, tardent à démarrer effectivement, compromettant dangereusement les prochaines campagnes de cultures de décrue et de cultures de contre saison.

La réhabilitation des stations de réception SRDA, dans le cadre du projet Hydrologie, devrait permettre une meilleure maîtrise des éléments de gestion des eaux du fleuve.

Dans le domaine du développement et de la coordination, les différentes études en cours d'exécution s'achèvent ; seuls les rapports finaux sont attendus.

De nouvelles études, dont les termes de référence sont en cours d'élaboration, ont été initiées. Il s'agit notamment de l'étude sur la promotion de la diversification des activités agricoles et des techniques de production, de l'étude de l'observatoire sur la qualité des eaux, sur l'état de la santé et l'environnement dans le bassin du fleuve Sénégal et de l'étude sur la gestion hydraulique des affluents, défluents et cuvettes du fleuve.

Dans le domaine des Investissements et de la Dette les activités ont porté sur la gestion financière des Conventions en cours, la poursuite de la recherche et de la mise en place des financements, le suivi de la dette relative aux Ouvrages Communs et la gestion de la Clé de Répartition des Coûts et Charges;

Concernant la Communication et les Relations Extérieures, les contacts avec les médias, la diffusion du troisième bulletin de OMVS-MAGAZINE, la préparatin du jumelage entre les villes de Bakel, Kaédi et Kayes et la préparation du 2ème Colloque sur l'OMVS ont été au centre des préoccupations.

A cet egard, il convient de saluer la totale implication des autorités municipales de Kayes, Kaédi et Bakel dans la préparation des cérémonies de jumelage.

La disponibilité des radios régionales des trois pays à participer activement, de concert avec l'OMVS, à l'information, la sensibilisation et la formation des populations de la Vallée permettra, bientôt, de lancer les jalons d'une stratégie véritable de communication.

S'agissant de la documentation, le projet "Information et après barrage", vient de s'achever avec la mise en place d'un réseau opérationnel de traitement et de diffusion de l'information.

La coopération documentaire s'est poursuivie grâce notamment au réseau du fleuve Sénégal regroupant les Etats-membres et au réseau Ibiscus, qui regroupe plusieurs centres de documentation des pays du Nord et du Sud.

La situation financière de l'Organisation reste toujours préoccupante. Au 31 Mai 1995, les contributions dûes par les Etats-Membres s'élèvent à 2 220 013 359 F.CFA et les arriérés de redevances d'eau à 869 184 917 F.CFA. L'endettement a été ramené à 1 304 665 497, enregistrant ainsi une diminution de 52 850 000 F.CFA.

La campagne d'information et de sensibilisation menée par leHaut-Commissariat dans les Etats-Membres, pour la mise en place effective de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs, a permis d'enregistrer plusieurs souscription au capital. Un effort reste cependant à faire pour permettre la convocation de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence.

I. INFRASTRUCTURES REGIONALES

I.1. PROJET ENERGIE

I.1.1. *Centrale hydroélectrique de Manantali*

I.1.1.1. Appel d'offres pour les travaux du lot électromécanique

Le 14 Janvier 1995, la Commission des Marchés financés sur le compte spécial d'affectation a procédé à l'ouverture des plis reçus à la suite de l'appel d'offres restreint pour la fourniture et le montage des lots 4 et 5 (équipements électromécaniques).

Cependant l'évaluation des offres n'a pu commencer que le 21 Avril avec la mise en place du Maître d'Oeuvre, selon le souhait des Bailleurs de fonds.

Sur la base des critères d'évaluation élaborés les 20 et 21 Avril 1995 par la Commission des Marchés et le Maître d'Oeuvre et amendés par les Bailleurs de fonds (ACDI, CFD, KfW) par leur lettre du 19 Mai 1995, le rapport d'analyses des offres a été présenté par le Maître d'Oeuvre du Projet Energie à la Commission des Marchés réunie à Dakar du 19 au 23 Juin 1995.

A l'issue de cette réunion, le rapport de jugement des offres a été transmis par le Haut-Commissaire de l'OMVS aux Bailleurs de fonds concernés pour approbation.

I.1.1.2. Appel d'offres pour les travaux du lot Génie Civil

Les dossiers ont été repris pour tenir compte des observations de la Banque Mondiale sur le découpage du lot Génie Civil en deux sous lots 3A et 3B de façon à minimiser les interfaces techniques et le problème de coordination.

L'appel d'offres a été lancé le 30 Mai 1995 et le dépôt des soumissions est prévu pour le 11 Septembre 1995.

I.1.2. *Réunion OMVS/Consultants sur le Projet Energie*

Du 6 au 10 Mars 1995, une réunion de coordination a réuni à Dakar les représentants des Etats-membres, les bureaux de consultants et le Haut-Commissariat sous la présidence du Secrétaire Général de l'OMVS. L'objet de cette rencontre était de faire le point sur l'état d'avancement des études relatives au Projet Energie de l'OMVS, conformément à la recommandation de la 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Dakar les 8 et 9 Janvier 1995.

- APD lignes système Ouest - Hydro-Québec International/Dessau/Snc. Shawinigan
  APD système Est - Fichtner-Lahmeyer International

- Etude de la tarification de l'énergie électrique - Rapport provisoire de phase I "Analyse économique" - Février 1995 - EDF International

- APD du système de télécommunication et de conduite - EDF

- Définition des limites d'exploitation et de propriétés des réseaux et des installations.

De façon générale, il a été déploré le retard accusé par les différents bureaux d'études dans l'élaboration et la diffusion des rapports d'APD et de l'étude tarifaire.

I.1.2.1. Examen des avants projets détaillés des systèmes EST et OUEST lignes de transmission à 225 kV

L'OMVS, avec l'assistance du Professeur F. ILICETO, a préparé de nouvelles recommandations pour l'harmonisation des projets, et la préparation des spécifications techniques pour l'appel d'offres.

Ces observations seront prises en compte soit au moment de l'élaboration de l'APD final, soit à l'élaboration des spécifications pour les D.A.O. des différentes composantes du réseau.

Les conséquences financières découlant de ces modifications devront être revues par les consultants et transmises à l'OMVS et aux Bailleurs de fonds pour approbation.

I.1.2.1.1 Choix du schéma de compensation série et shunt de la ligne à 225 kV

A la suite des analyses de réseaux faites par le Professeur ILICETO, il a été retenu de proposer le schéma de compensation suivant :

a) **condensateurs-séries**

. 1 banc de 30 ohms à Kayes (sur départ lignes vers Manantali)

. 2 bancs de 30 ohms à Matam (sur les deux départs de ligne vers Kayes et Dagana),

. 2 bancs de 30 ohms à Dagana (sur les deux départs de ligne vers Matam et Sakal).

b) **Réactances shunt**

. Kodialani : 1 x 25 MVAR connectée à l'arrivée de la ligne

. Manantali : 2 x 25 MVAR connectées aux barres à 225 kV

. Kayes, Matam et Dagana : dans chaque poste :

- 1 réactance de 25 MVAR connecté à l'arrivée de la ligne de l'Est
- 1 réactance de 20 MVAR connectée à la barre à 225 kV

. Sakal et Tobène : dans chaque poste

1 réactance de 20 MVAR connectée à la barre à 225 MVA.

Au total, on utilise 11 réactances triphasées, dont 4 connectées à l'extrémité des lignes et 7 connectées aux barres à 225 kV. Toutes les réactances sont équipées d'un disjoncteur à 225 kV.

1.1.2.1.2 Choix des conducteurs de phase

L'appel d'offres sera fait pour deux alternatives (toutes deux obligatoires)

a) conducteurs jumelés ACSR Hawk
(2 x 281 mm^2) (espacement de 457 mm)
b) conducteurs jumelés ACSR Supsucker
(2 x 309.6 mm^2) (espacement de 457 mm).

L'évaluation et le classement des offres seront faites sur la base des spécifications du conducteur Hawk. Cependant, l'OMVS se réserve le droit de passer la commande pour l'une ou l'autre des alternatives (a) et (b) sur la base des prix soumis par le fournisseur retenu pour la commande.

Le même conducteur sera choisi pour l'ensemble des lignes à 225 kV du projet.

1.1.2.1.3 Choix des câbles de garde

Le choix du câble de garde dépendra pour les lignes entre Manantali et Dagana de la solution qui sera retenue pour les télécommunications, notamment alternative "seulement CPL" ou "CPL + câbles de garde à fibres optiques".

Le câble de garde sans fibre optique sera du type ACSR. Le câble de garde avec fibres optiques sera du type 107/44. Les caractéristiques de ces différents câbles ont été transmises aux consultants.

En cas d'utilisation du schéma fils de garde isolés pour l'alimentation de charges secondaires (approprié en particulier pour la ligne Manantali-Bamako),on utilisera des fils de garde type ACSR (comme dans les autres lignes) si nécessaire avec un diamètre légèrement supérieur (jusqu'à 13,5 mm) conformément à la charge à alimenter.

1.2.1.2.4 Choix des types et caractéristiques des pylônes - choix de la portée moyenne

Pour l'étude des lignes, on utilisera 4 types de pylônes avec conducteurs en nappe horizontale, ayant les caractéristiques d'utilisation principales suivantes :

Type de pylône	Utilisation	Portée vent (m)	Angle (degrés)	Portée Poids (m)
A	Suspension alignement (portées normales)	400 m	0°	550
B	Suspension (longues portées ; petits angles)	550 m +)	0° 5°	700 700
C	Ancrage	400 m	0 - 30°	700
D	Ancrage et arrêt	400 m (angle 60°)	30 - 60° et arrêt	700

(+) Pour pylône B avec angle 5° calculer la portée vent qui découle de la portée vent de 550 m à 0°.

Les performances d'angle sont optimales sur la base des angles prévus par le consultants dans les tracés, en retenant que, selon la bonne pratique pour les pays d'Afrique, on éliminera les angles supérieurs à 60° et on utilisera en arrêt (extrémité de ligne) le pylône 30 - 60° selon la pratique la plus suivie (les charges en arrêt sont supportées par le pylône 60°).

Dans le dossier d'appel d'offres, il sera demandé aux entrepreneurs de proposer des prix pour l'étude, l'essai de prototype et la fourniture d'un 3ème type de pylône d'ancrage pour angles compris entre 60° et 90°. Ces prix ne seront utilisés que dans le cas où en cours de réalisation des lignes, il y aurait des situations critiques (changement de tracé, etc...) qui exigent leur utilisation.

La répartition des pylônes sur le profil en long des lignes sera faite selon la meilleure pratique d'ingénierie en utilisant autant que possible les performances maximales des pylônes (portée vents, etc...) compatibles avec les conditions du profil. La portée moyenne de la ligne sera la plus proche de 400 m.

Pour les transpositions, on utilisera un des pylônes d'ancrage convenablement adapté. On prévoira un cycle complet de transpositions dans les tronçons de lignes suivants:

- Bamako - Manantali (306 km)
- Manantali - Kayes (184 km)
- Kayes - Matam (256 km)
- Matam - Dagana (267 km)
- Dagana - (Sakal) - Tobène (238 km).

Les entrepreneurs, dans leurs offres, auront la possibilité de proposer, en alternative aux pylônes avec disposition des phases en nappe horizontale, d'autres dispositions de phase, en particulier des phases en triangle. Dans ce cas, on utilisera trois chaînes d'isolateurs de suspension en I et les transpositions seront faites dans les portées ; la largeur de l'emprise sera réduite à 35 m.

Dans tous les cas de figure, on utilisera deux fils de garde de type spécifié plus haut, assurant un angle d'écran de 10° aux pylônes pour les phases extérieures.

Dans tous les cas, l'évaluation des offres sera faite pour la solution base (conducteurs en nappe horizontale).

1.1.2.1.5 Choix des isolateurs et des chaînes d'isolateurs

On utilisera des isolateurs capot et tige en verre trempé de type aérodynamique, avec une résistance mécanique de 120 kN, un pas de 130 mm et un diamètre de 380 mm.

L'isolateur aérodynamique de 120 kN avec pas de 130 mm et diamètre de 380 est compris dans le catalogue de Sediver (isolateur type F 12 D/130 à Standard IEC 305/1978. Le pas de 140 mm n'est pas prévu dans le catalogue Sediver (il y a le pas 146 mm pour l'isolateur de 160 kN).

Les phases externes seront suspendues par des chaînes simples en I. La phase centrale des lignes en nappe horizontale aura une suspension V avec un angle de 110° au maximum.

Les chaînes de suspension seront formées de 18 isolateurs avec un pas de 130 mm (18 x 130 mm = 2340 mm).

Toutes les chaînes seront équipées d'éclateurs à corne dessinés de manière à réduire le moins possible la distance géométrique entre les cornes de manière compatible avec l'exigence d'assurer les claquages entre cornes avec choc de foudre et de manoeuvre. On estime qu'il restera une distance nette d'environ 2200 mm à confirmer au moyen d'essai.

Les chaînes d'isolateurs d'ancrage seront doubles. Toutes les chaînes doubles seront attachées aux consoles avec accessoires indépendants (on n'utilisera pas un palonnier côté console).

Dans le cas où l'on déciderait d'utiliser les fils de garde isolés pour l'alimentation des charges secondaires, on demandera l'offre d'isolateurs à chaîne rigide, composés de 4 assiettes en verre trempé avec diamètre de 255 mm, ligne de fuite de 4 x 300 mm, pas total de 545 mm, résistance mécanique de 50 kN.

1.1.2.1.6 Protection des lignes en 225 kV

Le consultant allemand a proposé les deux systèmes de téléprotection suivants :

a) système basé sur le CPL seulement, qui utilise une protection à distance à comparaison directionnelle et une protection directionnelle d'ondes ("travelling wave"),

b) système basé sur l'utilisation de CPL et fibres optiques avec une protection à distance à comparaison directionnelle et une protection différentielle.

A l'égard de la protection (a), le Professeur ILICETO considère qu'il est approprié de considérer, en alternative à la protection "travelling wave" (pour laquelle il n'existe qu'un constructeur en l'occurrence, ABB), une protection à comparaison directionnelle utilisant relais à distance adapté aux lignes avec condensateurs en série, dont il existe plus qu'un fournisseur.

Le professeur ILICETO a remarqué que le relais directionnel d'onde de l'ABB a été utilisé en des cas rares et n'a pas été accepté par l'Electricité de Turquie pour protéger les lignes avec condensateurs-série, sur la base d'expérience non positive communiquée par d'autres compagnies d'électricité. Il recommande par conséquent de poursuivre l'étude en considérant aussi les relais à distance de ENERTEC (France) (et les relais similaires fabriqués dans d'autres pays), qui ont été utilisés de manière extensive et avec succès (en particulier, sélectivité de phase) dans le réseau à 400 kV de Turquie qui comprend plusieurs lignes avec condensateurs-série et qui utilise seulement le CPL pour les téléprotections.

Pour ce qui concerne le système de protection (b), le Professeur ILICETO donne son approbation (applicable si les fibres optiques seront installées). Il recommande cependant de se renseigner sur l'expérience d'exploitation des nouveaux relais différentiels proposés, directement chez les compagnies d'électricité qui les ont déjà appliqués.

1.1.2.1.7 Alimentation de Nouakchott à partir de Djeder El Moghen

Lors de la réunion de Bamako en Juin 1994, il avait été demandé au consultant canadien d'étudier les conditions permissives d'un transit de 50 MW sur ce tronçon. Les résultats de cette étude menée par le consultant concerné indiquent que ce transfert est possible sous une tension de 132 kV avec un conducteur de 228 m^2 almelec aux conditions suivantes :

- amélioration du facteur de puissance à Nouakchott à une valeur pratiquement égale à un (1),
- spécifications particulières pour le transformateur de Djeder El Moghen (138 kV au lieu de 132 kV).

Les Etats ont recommandé, tout en gardant la tension nominale de 132 kV, de procéder à l'optimisation de cette ligne, pour un transit dans des conditions normales de 50 MW, par le choix de conducteurs appropriés. L'APD du réseau devra prévoir la mise en service de la liaison Dagana - Djeder El Moghen - Nouakchott en même temps que celle de la ligne Ouest, conformément aux conditions du rapport d'optimisation (Juin et Novembre 1994).

Concernant cette optimisation, le Haut-Commissariat a sollicité le Pr. ILICETO, qui a effectué une mission en République Islamique de Mauritanie du 20 au 22 Mai 1995.

Au cours de cette mission, le Professeur ILICETO a visité les installations de la SONELEC à Nouakchott et effectué une reconnaissance dans la zone de Rosso et de Djeder El Moghen.

Les conclusions préliminaires de la mission du Professeur sont les suivantes :

- zone de Rosso - Djeder El Moghen

  "Le barycentre des charges de la ville est Rosso. La zone agricole de Rosso est en cours d'expansion et il est bien justifié qu'elle soit connectée au réseau OMVS. Il est réaliste que la demande de puissance pourra atteindre 4 ou 5 MW à la date de mise en service de la ligne de l'OMVS et croître jusqu'à 8 MW environ en l'an 2005 - 2007.

- zone de Nouakchott

  "D'après la brève reconnaissance faite, le Professeur ILICETO considère réaliste la croissance de la demande de puissance de pointe de 10% par la SONELEC pour plusieurs années à venir. Ceci porterait à une demande de 28,5 MW en l'an 2000 et de 50,5 MW en l'an 2006".

Pour tenir compte de ces deux éléments, le Professeur propose sur le plan technique de modifier l'alimentation de la rive droite selon les schémas A et B en annexe selon les tensions retenues pour cette partie du réseau OMVS 132 (solution de base) ou 150, 225 kV (proposition).

Selon le schéma A le poste de Djeder El Moghen est déplacé à Rosso dont l'alimentation est assurée par un poste 30 kV.

Selon le schéma B, ce poste est supprimé et l'alimentation de Rosso assuré dans un premier temps par le système de fil de garde.

Le professeur ILICETO estime le schéma B à une capacité de transmission qui dépasse 100 MW et est intéressant aussi pour la possible intégration des aérogénérateurs. Il permet une standardisation de tous les équipements de transport HT sur le niveau de 225 kV.

L'évaluation du schéma B - 225 kV ne devrait pas négliger la considération du développement des futures interconnections internationales, en particulier avec le Maroc et l'Algérie où il y a en exploitation des réseaux à 225 kV, compte tenu des très longues distances et par conséquent de la petite capacité de charge des lignes à 132 kV ou 150 kV.

Les autres points techniques à considérer sont les suivants:

- même si la puissance réactive produite par la ligne 225 kV monte considérablement par rapport à la ligne à 132 kV ou 150 kV, l'installation d'une réactance à Nouakchott, et l'utilisation optimale de cette réactance (pourvue d'un disjoncteur) résoud le problème du contrôle de la tension et de la puissance réactive. Pour améliorer la stabilité de la tension à Nouakchott quand la génération locale sera nulle, on pourra considérer la possibilité d'exploiter en compensateur synchrone 2 des générateurs de 10 MVA de la centrale diesel, découplés du moteur diesel au moyen d'un embrayage ;

- il n'est pas nécessaire de faire un rephasage très poussé de la charge de Nouakchott, comme il serait demandé dans la solution 132 kV ;

- la stabilité de transmission (soit angulaire, soit de tension) est drastiquement augmenté à Nouakchott avec la solution 225 kV.

Pour ce qui concerne l'investissement initial, une estimation a été faite en utilisant les prix unitaires et les analyses des coûts des postes, des lignes et des équipements disponibles dans le Rapport Special "Optimisation de la ligne Dagana - Djeder El Moghen - Nouakchott", marché 900/16535, Janvier 1994 des consultants canadiens, avec extension dans la lettre du 19.04.1995 - dossier 006200-4013. L'estimation donne les résultats suivants (prix de fin 1993 ; 1 $ USA = 300 vieux F.CFA) :

a) le schéma B.225 kV,permet d'économiser 4.95 millions $ USA + 17 millions $ des transformateurs de réserve, par rapport à la solution 225/132 kV avec ligne à 132 KV équipée de conducteurs jumelés 2 x 228 mm^2 ;

b) le schéma B.225 kV, permet d'économiser 1.7 million de $ USA des transformateurs de réserve, par rapport à la solution 225/132 kV avec ligne à 132 kV équipée d'un conducteur simple 1 x 228 mm^2 et poste 225/132/30 kV à Djeder El Moghen.

On a estimé à 750 000 $ USA le coût de 30 km de ligne à 30 kV entre Djeder El Moghen et Rosso, et à 200 000 $ le coût de 20 MVAR de condensateurs de rephasage à Nouakchott (équipements non nécessaires avec le schéma B.225 kV).

A ces épargnes d'investissement, il faut ajouter l'actualisation de la réduction des pertes et des autres coûts d'exploitation. La réduction des pertes est très importante si on fait la comparaison avec le schéma 132 kV avec ligne équipée d'un conducteur simple 1 x 228 mm^2 : les pertes joule dans la ligne Rosso - Nouakchott avec charge de 50 MW sont 5 - 6 MW à 132 kV et 0.9^{-1} MW à 225.

L'adoption de la ligne 225 kV jusqu'à Nouakchott ne causera aucun retard, si l'on utilise l'engineering déjà disponible.

Pour faire augmenter la capacité de transport à Nouakchott à 50 MW, une autre possibilité consiste à utiliser la tension de 150 kV au lieu de la tension de 132 kV entre Rosso et Nouakchott. Il est alors suffisant de réaliser une ligne monoterne avec un seul conducteur par phase, préférablement avec une section de 288 mm^2. Cependant, le conducteur de 228 mm^2 serait aussi acceptable. Le Professeur ILICETO a déjà fait des commentaires sur cette solution au cours de la réunion de Dakar le 6-10 Mars. On peut ajouter ici une liste (partielle) de pays qui exploitent et continueront à exploiter au futur des réseaux à 150 - 161 kV (classe 170 kV) : Bolivie, Chilie, Ghana, Sierra Léone, Togo, Bénin, Indonésie, Corée, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie, Italie, Uruguay, USA, Grèce, Belgique, France, Japon, Mali. Il n'y a donc aucun risque que l'équipement à 150 kV sera difficile à procurer dans le futur.

I.1.2.1.8 Alimentation des charges secondaires

Il s'agit des sites de Manantali, Bafoulabé, Bakel, Matam, Boghé.

On a indiqué pour ce faire, la possibilité de déplacer près de certains des sites précités les réactances connectées à l'extrémité des lignes qui seront toujours en service pour la compensation shunt, même pendant le transport de la puissance maximale. Il s'agit des réactances de 25 MVar qui peuvent être équipées d'un enroulement secondaire à moyenne tension (15 - 30 kV) de 5 MVar, avec une petite augmentation de coût. On a mis en évidence les points suivants :

- l'utilisation du secondaire des réactances permettrait de grandes économies pour l'alimentation de petites charges à 30 kV dans les postes de Dagana, Matam, Manantali et Kayes (dans ce dernier poste, il sera nécessaire d'installer un transformateur de 225/90 kV),

- l'équipement des réactances shunt avec secondaire en triangle permet d'en réduire la réactance homopolaire avec un effet favorable sur le facteur de mise à terre du neutre et sur la stabilité transitoire du transport suite à un défaut monophasé à la terre,

- dans tous les cas de figure, les réactances shunt éventuellement connectées le long de la ligne loin des postes principaux devront être protégées et manoeuvrées par un disjoncteur à 225 kV et demanderont la télésignalisation et le télécommande du poste principal le plus proche à moins qu'il ne soit prévu la présence d'un personnel d'exploitation au lieu de la réactance. La construction de ces postes HT causerait des dépenses et complications d'exploitation,

- en conclusion, on considère que l'utilisation des secondaires des réactances est une solution très intéressante seulement pour certains postes principaux où il est prévue d'installer des réactances à maintenir toujours en service ; ceci permettra d'éviter des investissements importants (estimés à environ 1.5 million de DM par poste) dans les postes principaux comme Matam, Manantali et Kayes. Dans tous les cas étant donné que la puissance transformable par le secondaire des réactances est limitée à 5 MVar, il faut prévoir dans le cadre du projet, la possibilité d'installation future de transformateurs conventionnels.

La compatibilité avec le réenclenchement monophasé du secondaire à triangle des réactances connectées aux extrémités des lignes sera vérifiée par le Professeur ILICETO. Si nécessaire, on considérera l'utilisation d'un secondaire en étoile pour ces réactances.

En ce qui concerne la localité de Kita, l'installation d'un transformateur 225/30 kV est recommandée. En effet, l'usine SEPAMA de Kita doit reprendre ses activités au courant de l'exercice 94/95, et les équipements électriques prévus sont les suivants :

1994 - 1995 Puissance installée 1200 kW

1999 - 2000 Puissance installée 2000 kW.

Les prévisions d'évolution de la consommation sont les suivantes : (GWh)

94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	1999/2000
3,360	4,704	4,704	4,704	4,704	6,474

I.1.2.2 Etude de la tarification de l'énergie - rapport de phase I (analyse économique)

La réunion a fait sur ce rapport les commentaires portant sur l'insuffisance des points suivants :

- les données de base ;
- le phasage,
- la chronique d'hydraulicité,
- les plans optimaux de développement.

Sur cette base, le rapport a été repris par le consultant qui de ce fait a reconnu la non conformité de son rapport avec les TDR et est soumis à la présente session.

I.1.2.3 Avant projet détaillé des systèmes de conduite et de télécommunication de Manantali

Sur ce point, le consultant a mis l'accent sur la nécessité d'éviter la confusion entre la limite de propriété (juridique) et la limite d'exploitation (technique).

Il recommande de situer la limite d'exploitation au niveau du sectionneur à l'aval des disjoncteurs MT des postes frontières entre le réseau OMVS et les réseaux des sociétés nationales d'électricité.

EDF avait recommandé dans l'étude de conception finale de retenir un réseau de télécommunication comportant des liaisons CPL sur l'ensemble du réseau de transport de l'OMVS ainsi que des câbles de garde avec fibres optiques incorporées entre Dagana et Manantali.

A la demande de l'OMVS et faisant suite à la décision des Bailleurs de fonds, EDF a effectué l'APD provisoire en ne tenant compte que de liaisons CPL. L'APD provisoire démontre que ce réseau de télécommunications répond aux besoins minimums en matière de téléprotections, téléphonie et téléconduite.

Cependant EDF recommande toujours de mettre en place un réseau de télécommunication mixte (CPL + fibres optiques entre Dagana et Manantali), pour les raisons suivantes :

- le réseau "tout CPL" est saturé dès l'installation (des postes supplémentaires pourraient difficilement être pris en compte),

- les Ingénieurs-Conseils Fichtner recommandent expressément d'installer la fibre optique entre Dagana et Manantali de façon à disposer d'un système de protection fiable,

- la technologie fibre optique est maintenant maîtrisée (la SONATEL équipe son réseau de télécommunication à base de cette technologie).

Par ailleurs, les points suivants on été abordés au cours de la réunion :

- l'alimentation de postes secondaires supplémentaires sur le réseau OMVS à l'aide des câbles de garde (schéma triphasé du Professeur ILICETO), nécessite de la part de l'Ingénieur-Conseil, de vérifier son influence sur le câble à fibre optique et les liaisons CPL, et en particulier les problèmes éventuels d'isolation des boîtes de jonction des fibres optiques (installées environ tous les 4 à 5 kms).

Par rapport aux réserves faites par certains participants à la réunion de Bamako en Juin 1994 sur la fiabilité de la fibre optique, les observations suivantes ont été faites:

Le Professeur ILICETO considère que le choix d'un câble de garde approprié, du type de celui installé sur le réseau EDF, qui comporte deux couches de protection (ALMELEC + acier), permet d'être raisonnablement rassuré vis-à-vis de la crainte exprimée à Bamako, notamment le risque de brisage provoqué par les coups de foudre.

EDF précise que l'ensemble des liaisons avec fibres optiques dans le câble de garde installées à EDF depuis plus de 5 ans, n'a pas subi de détérioration.

Le fait d'équiper en fibres optiques uniquement le tronçon Dagana - Manantali, permet d'assurer les possibilités d'extension en voies de télécommunications CPL pour les autres tronçons, notamment vers Nouakchott.

EDF mentionne qu'il est indispensable d'une part de figer le schéma unifilaire, d'autre part d'obtenir rapidement une décision sur le choix du réseau de télécommunication, afin de pouvoir poursuivre l'étude du dispatching et du réseau de télécommunications.

L'OMVS recommande que la question de la technologie des télécommunications du système soit reconsidérée par les Bailleurs de fonds dans le sens de la recommandation du consultant.

Le Professeur ILICETO n'a pas d'objection technique à l'utilisation d'un câble de garde à fibre optique, mais il considère très important l'aspect économique, puisque le CPL pourrait suffire pour le projet.

Il fait remarquer que l'évaluation du surcoût pour l'alternative à fibres optiques faite par l'EDF ne comprend pas le surcoût dû à l'augmentation des charges mécaniques de pylônes.

L'information a été donnée que des fibres optiques souterraines sont en service entre Dakar et Bakel (près de la frontière avec le Mali). Egalement au Mali, il existerait des faisceaux hertziens entre Kidira (frontière avec le Sénégal), Kayes, Manantali, Kita et Bamako).

Dans ce cadre, il est intéressant de considérer l'intégration du système de télécommunication de l'OMVS avec le système de communication publique des PTT des trois Etats-membres.

D'une part, on devrait viser à utiliser pour les communications au service des lignes à haute tension des canaux à fibres optiques et sur faisceaux hertziens des PTT existant sur les mêmes parcours.

L'OMVS pourrait installer des câbles à fibres optiques sur les lignes HT dans les tronçons de ligne où il n'existe pas de liaisons PTT et mettre à la disposition des PTT une grade partie de fibres optiques pour les communications publiques.

Dans l'ensemble on pourrait viser à obtenir un système de communication à fibres optiques/faisceaux hertziens connectant les trois capitales (Dakar, Bamako, Noukchott), les villes intermédiaires et en même temps au service de l'exploitation du réseau HT de l'OMVS

EDF souligne que l'étude de conception (approuvée en 1994) envisageait de faire appel à la location de liaisons spécialisées PTT.

Cette solution a été écartée pour des raisons économiques et de disponibilité (temps de réparation de ces liaisons trop importants).

Une solution plus ambitieuse, telle que celle envisagée par le Professeur ILICETO nécessiterait une étude complémentaire non prévue à ce stade du projet.

En outre EDF souligne que cette étude risquerait de retarder le Projet Energie.

Les Etats-membres et le Haut-Commissariat ont sollicité l'appui du consultant, en raison de son expérience, pour les aider à définir ces limites.

Par ailleurs, le consultant réitère sa recommandation de mettre en place un réseau de télécommunication mixte (CPL-fibre optique entre Dagana et Manantali) pour deux raisons essentielles :

- le réseau "tout CPL" serait saturé dès sa mise en service et de ce fait permettrait difficilement la prise en compte des postes supplémentaires ;

- la technologie fibre optique est maintenant maîtrisée, elle est actuellement utilisée par la SONATEL pour l'équipement de son réseau de télécommunication.

I.1.2.4. Etude institutionnelle et financière - phase III

Les objectifs de la phase III sont de définir les modalités de mise en oeuvre de la Résolution n° 249 du Conseil des Ministres relative au mode de gestion de l'énergie de Manantali et de proposer un schéma de restructuration et de financement du Haut-Commissariat.

Le consultant s'est rendu au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, où il a visité les différentes infrastructures de l'Organisation et s'est entretenu avec les représentants de chaque Etat.

Le rapport provisoire de l'étude des modalités de mise en oeuvre de la Résolution 249 a été déposé au Haut-Commissariat qui a procédé à sa transmission aux Bailleurs de fonds et aux Etats-membres.

I.1.2.5. Mise à jour de l'étude de rentabilité du Projet Energie

La mise à jour de l'étude de rentabilité du Projet Energie est un élément de l'évaluation du Projet par les Bailleurs de fonds et a pour objectif à partir :

- des coûts d'investissements pour la centrale et le réseau de transport et d'interconnexion,

- des coûts d'exploitation du système,
  de définir la rentabilité économique et financière du projet par rapport au scénario thermique de référence défini à partir du rapport final d'optimisation de la phase I de l'étude HQI/Dessau/Snc. Shawinigan.

Les conclusions provisoires de l'étude concluent à la rentabilité de tous les scénarios de mise en oeuvre du Projet Energie (> 16%), mais attire l'attention sur deux éléments essentiels :

- le raccordement de Nouakchott est optimal à la mise en service de la ligne Ouest (1999),

- il est préférable pour l'OMVS même si les scénarios de phasage (lignes Est seule) ont un taux de rentabilité entre 20,66% et de 24% (avec ou sans crue), de réaliser l'ensemble de la centrale et du réseau en une seule phase et de concevoir la mise en service simultanée (en 1999) pour les groupes de production et les réseaux de transmission.

Il est à noter pour l'OMVS que le retard de la mise en oeuvre du projet conduit à une baisse de la rentabilité économique du projet qui était en 1991 de 18,63% pour le projet global et de 30% pour la phase Est.

I.2. PROJET NAVIGATION ET PROJETS ROUTIERS

I.2.1. Projet Navigation

Le financement promis pour 1995 par la BAD, pour la réalisation de l'étude de faisabilité et d'exécution du système de cabotage, n'a pas encore été mobilisé. Toutefois, les contacts se poursuivent activement avec cette institution pour l'utilisation rapide du fonds belge qu'elle gère.

Quant aux campagnes de reconnaissance du fleuve et de promotion du projet dont l'exécution a jusqu'ici butée aux contraintes de trésorerie, elles ont fait l'objet d'un large réexamen au sein du Haut-Commissariat au terme duquel les actions majeures ci-après ont été retenues pour exécution immédiate en vue d'une relance de cet important projet :

- reconnaissance du cours du fleuve pour s'enquérir de son état physique actuel et enrichir la banque de données y afférente ;

- reprise de contacts avec la Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV) pour dégager des actions concrètes propres à amorcer rapidement les activités de navigation sur le fleuve dans son état actuel, là où elles sont possibles.

I.2.2. Projet routiers

I.2.2.1. Route d'accès Mahinanding-Manantali

Le financement des travaux de revêtement de cette route est promis pour 1995 par la BAD sur le 7ème FAD qui malheureusement n'a pas encore été mis en place. Les contacts sont toujours maintenus avec cette institution.

I.2.2.2. Etude d'exécution de la route d'accès au barrage de Diama

Au terme du dépouillement des offres reçues, les bureaux d'études associés BCEOM/YTC-INASTEC ont été retenus comme adjudicataires provisoires.

Les négociations intervenues en Mai 95 ont permis d'élaborer un projet de contrat pour un montant de 22 100 000 F.CFA et une durée d'exécution de 9 semaines. Le Bailleur de fonds a donné son accord pour la signature du contrat.

I.2.2.3. Etude de faisabilité de la route de liaison Diama-Rosso

Les réponses aux requêtes de financement adressées aux divers Bailleurs de fonds (BID, Fonds Koweïtien, Fonds Saoudien, Banque Mondiale, Japon) sont toujours attendues.

I.3. PROJETS ENDIGUEMENTS ET TRAVAUX DE REPARATION DES BARRAGES

La Caisse Française de Développement a consenti à l'OMVS, par convention signée le 8 Mars 1995, une subvention de 50 millions de F.F. destinés au renforcement des endiguements en rives droite et gauche du fleuve Sénégal.

I.3.1. Endiguement rive gauche

33 millions du montant de la subvention de la CFD sont destinés aux travaux sur la rive gauche et permettra de réaliser:

- la réparation de la digue de fermeture du barrage de Diama (900 m),

- le renforcement des points entre Diama et PK 0 de la digue rive gauche

- le revêtement coquillé ou latéritique des pistes (servitude)

- le contrôle des travaux

- les études complémentaires pour les endiguements amont de Rosso.

Sur la demande du Bailleur de fonds, des avenants aux marchés précédents ont été signés avec l'entreprise et le bureau de contrôle :

- Avenant au marché des travaux d'un montant de 25 204 056,52 FF et
  659 547 514 F.CFA a été signé le 15 Mars 1995 avec l'Entreprise RAZEL,

- Avenant au marché de contrôle d'un montant de 2 249 855 FF a été signé le 15 Mars 1995 avec le Groupement GERSAR SCP/Bouette.

Les travaux ont débuté le 20 Mars 1995 et sont en cours de réalisation pour un délai de 7 mois.

I.3.2. Endiguement rive droite

Les travaux relatifs aux ouvrages différés de la première phase des travaux financés par la BAD sont achevés.

Concernant la subvention de la CFD citée plus haut 17 millions de FF sont destinés aux travaux sur la rive droite. Ils serviront à réaliser un revêtement latéritique ou coquillé de la partie circulable de la digue PK 76 Rosso et la piste au pied de la digue.

I.4. TRAVAUX DE REPARATION DU RIP-RAP DU BARRAGE DE MANANTALI

Les travaux de réparation du rip-rap et du rehaussement des digues du barrage de Manantali ont été attribués à l'entreprise Cubiertas Y Mzov le 13 Juillet 1994 pour un montant de :

Travaux fermes 4 435 972,94 ECUS
1 315 188 173 F.CFA

Travaux facultatifs 305 755,13 ECUS
154 114 880 F.CFA

L'ordre de démarrage des travaux a été donné le 8 Août 1994. Les travaux d'installation du chantier et les travaux préparatoires à la réparation du rip-rap sont pratiquement terminés.

L'entreprise accuse cependant un important retard dans la mobilisation et l'installation du chantier ; retard dû aux difficultés rencontrées dans l'acheminement de son matériel.

Le contrôle des travaux est assuré par le Groupement Manantali selon les termes de son contrat signé en Avril 1995.

S'agissant du contentieux opposant le Haut-Commissariat de l'OMVS à ECBM d'une part et au Groupement Manantali d'autre part, la procédure d'arbitrage introduite auprès de la Chambre de Commerce Internationale a été suspendue à la demande de la KfW compte tenu des accords de règlement à l'amiable trouvés entre les parties.

En effet, sous l'égide de la KfW, Bailleurs de fonds des travaux de réparation, une transaction mettant fin au litige a pu être signée entre les parties.

Au terme de cette solution amiable, le Groupement ECBM devra payer sept (7) millions de DM et le Groupement Manantali (Ingénieur-Conseil) 1,5 million de DM avec la surveillance gratuite des travaux de réparation du rip-rap. Le reste est pris en charge par la KfW.

I.5. PROJET D'HYDROLOGIE, D'HYDROGEOLOGIE ET DE CARTOGRAPHIE

Les actions ont porté sur :

- la remise en route de la station de réception SRDA qui nécessite également une révision du calculateur ainsi qu'une mise à jour de son système d'exploitation

- les commandes de matériel à la Société Elsyde pour la réhabilitation des cinq stations objet de l'avenant n°2 au marché 9/87/OMVS passé avec le GIE ORSTOM-EDF (Oualia, Gourbassi, Kayes, Bakel).

Les travaux de réhabilitation des cinq plates-formes se sont poursuivis par :

- une mission de terrain,

- la formation d'un technicien supérieur en télécommunication de la SPEB de Manantali ;

- la mise à jour des logiciels de gestion ;
- la vérification des balises récupérées sur le terrain.

I.5.1. Projet de plan d'alerte de l'OMVS

L'étude du plan d'alerte (1ère phase) concerne deux zones tests, Mahina/Bafoulabé et Podor/Lexeïba ; elle définit les mesures à prendre par les autorités locales en cas de crue.

Il est prévu la tenue d'un séminaire sur le plan d'alerte.

Les personnes concernées par ce séminaire sont les responsables de la gestion des eaux des barrages de Diama et de Manantali, les responsables de la protection civile dans les zones de Mahina/Bafoulabé et de Podor/Lexeïba dans les pays concernés et les rédacteurs des radios rurales du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

Il est envisagé de financer le séminaire sur le projet de plan d'alerte sur le fonds spécial; les différents Bailleurs de fonds n'ayant pas réservé une suite favorable à sa prise en charge.

I.5.2. Bulletins hydrologiques

Le 2ème bulletin d'information hydrologique de la série des trois bulletins édités chaque année par le Haut-Commissariat, a été envoyé en Mai aux Ministères de tutelle ainsi qu'aux services nationaux et organismes de développement concernés par la gestion des eaux régularisées du fleuve Sénégal. Il couvre la période allant du 1er Novembre 1994 au 28 Février 1995.

I.5.3. Hydrogéologie

Le Haut-Commissariat procède actuellement à la synthèse des termes de référence envoyés par les Etats, en vue de les soumettre à la BID qui a manifesté un intérêt pour ce projet.

Le transfert des données et des logiciels connexes aux Etats est en cours. Il a été réalisé en Mauritanie et après un séminaire de formation à l'utilisation des logiciels GES, Groundwater et Surfer.

La banque de données hydrogéologiques a été transférée au Sénégal pour lequel il ne reste plus que le transfert des logiciels et la formation à leur utilisation.

Le Haut-Commissariat a communiqué également, à des étudiants et chercheurs, des données hydrogéologiques relatives au delta pour la rédaction de mémoire ou de travaux scientifiques.

I.5.4. Cartographie

Le Haut-Commissariat a mis à la disposition de consultants ou d'experts, opérant pour le compte des Etats à des fins de consultations, divers documents cartographiques issus du projet de levés terrestres et aérophotogrammétriques du bassin du fleuve Sénégal.

Le contact avec le Bureau Régional de l'OUA chargé de l'aménagement et de la restauration du massif du Fouta Djallon est toujours maintenu.

II. - DEVELOPPEMENT ET COORDINATION

II.1. ETUDES EN COURS DE REALISATION

II.1.1. Etudes macro-économiques d'un programme de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal

Démarrée depuis 1991, cette étude a pour objectif de définir un cadre de cohérence dans lequel pourraient s'inscrire les programmations nationales pour les Etats-Membres. Elle s'est déroulée en trois phases.

La première phase a été consacrée à l'analyse des politiques nationales de développement économique des Etats membres.

La seconde phase a porté à l'élaboration d'un scénario régional de référence.

La troisième phase de l'étude a permis l'élaboration du modèle macro économique, à la confrontation des politiques nationales et de l'approche sous-régionale, à l'élaboration de scénarios pour les trois sous régions et à l'analyse économique et financière de ces scénarios.

Un modèle macro-économique a été mis au point par le consultant. Il est développé sur tableur EXCEL WINDOWS.

Les observations formulées par les Etats-membres et le Haut Commissariat ont été transmises au chargé d'études pour en tenir compte dans l'élaboration des rapports finaux.

Les rapports finaux des trois phases ainsi que le rapport de synthèse sont attendus.

II.1.2. Etude plan directeur du développement industriel, agro-industriel et minier du bassin du fleuve Sénégal

Cette étude, financée par l'ONUDI a porté sur l'analyse de la problématique du développement industriel dans le bassin à partir des ressources du sol et du sous-sol.

Le rapport de synthèse de l'étude sera transmis aux Etats.

II.1.3. Etude des problèmes d'environnement et de protection des milieux naturels dans le delta du fleuve Sénégal

L'étude comporte trois phases :

La phase 1 fait le bilan diagnostic des problèmes environnementaux du Delta.

La phase 2 constitue une présentation des résultats issus des enquêtes. Ces résultats ont été présentés lors d'un séminaire organisé du 23 au 26 Juillet 1994.

La phase 3 concerne l'étude des sites écologiques prioritaires et l'élaboration d'un scénario d'aménagement.

L'étude est terminée et les rapports définitifs sont attendus.

Un projet de termes de référence d'une étude couvrant le reste du bassin a été préparé et soumis aux Etats-membres dont les observations sont parvenues au Haut Commissariat. Une requête a été envoyée à la Mission Française de Coopération, qui manifeste un grand intérêt à cette étude.

II.1.4. Etude du plan directeur santé dans le bassin du fleuve Sénégal

L'étude vise à préparer un plan d'action pour les cinq années à venir ; plan destiné à identifier et à recommander des mesures permettant de corriger les effets nuisibles des aménagements du fleuve Sénégal.

Le rapport final qui vient de nous parvenir sera transmis aux Etats.

II.2. - ETUDES EN COURS DE PREPARATION

II.2.1. Etude sur la promotion de la diversification des activités agricoles et des techniques de production

Le développement du bassin du fleuve Sénégal est à un tournant de son évolution, particulièrement dans le domaine agricole. Plus de 100 000 ha sont aménagés et force est de constater que la prédominance actuelle des actions publiques et des opérateurs économiques (investisseurs, paysans, sociétés nationales de développement, centres de recherche etc...) des Etats-membres va à la promotion de la riziculture et à une conception particulière d'aménagement reproduite indéfiniment dans tout le bassin.

Le déficit alimentaire des Etats ne se limitant pas seulement à cette céréale et le potentiel du bassin non plus, l'étude a pour objectif d'identifier les possibilités de diversification et d'introduction de techniques nouvelles d'irrigation et d'exploitations agricoles.

Dans la perspective de l'organisation de journées d'études sur le développement agricole, les termes de référence préparés au niveau du Haut Commissariat seront transmis aux Etats.

II.2.2. Observatoire sur la qualité des eaux, sur l'état de la santé et l'environnement dans le bassin du fleuve Sénégal

La création d'un tel observatoire visera deux objectifs principaux:

- optimiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations afin de disposer rapidement d'indicateurs pertinents sur l'état de la qualité des eaux, la santé et l'environnement, et sur leur évolution ;

- prendre en compte ces indicateurs pour alerter les décideurs et services compétents afin que des mesures soient prises en vue de limiter les dysfonctionnements et supprimer les risques signalés.

Il fonctionnera selon deux axes principaux :

- un système d'information, véritable reséeau d'échange d'information centralisé au sein d'une structure de coordination chargée de faciliter la collecte et les échanges d'information entre les membres de l'Observatoire spécialisés dans les thèmes observés ;

- un système de suivi et d'alerte, basé sur l'exploitation de cette information visant à caractériser l'évolution dans le temps et dans l'espace des thèmes observés et de contribuer à une meilleure prise de décision.

Les termes de référence sont en cours d'élaboration.

II.2.3. Gestion hydraulique des affluents, défluents et cuvettes du fleuve

Les études de gestion hydraulique ont été jusqu'à présent essentiellement limitées à l'axe principal du fleuve. Mais en réalité le fleuve Sénégal ne peut être réduit à ce seul axe car, il constitue un système beaucoup plus complexe de cuvettes alimentées par débordement au dessus de berges du fleuve ou par écoulement dans les défluents et drainée par ces mêmes défluents et par d'autres marigots.

Dès lors, il est indispensable tant pour la gestion de l'ensemble du système hydraulique du Bassin fleuve Sénégal par l'OMVS que par l'aménagement des cuvettes alimentées par ces défluents de disposer des caractéristiques topographiques et hydrauliques de tous ces défluents en vue de l'établissement du schéma directeur hydraulique.

Le projet de termes de référence sera transmis aux Etats pour observations.

II.3. - SUIVI-EVALUATION ET PLANIFICATION

II.3.1. Traitement des données relatives aux années 1993-1994

Les données sur la situation des aménagements et le portefeuille des études parvenues au Haut Commissariat sont incomplètes et une procédure de collecte des données manquantes est en cours en vue de l'élaboration du bilan du portefeuille des études et du rapport bilan de campagne agricole.

II.3.2. Redynamisation du comité régional de planification

Les documents nécessaires à la réunion du comité régional de planification seront disponibles d'ici à juillet 1995. La réunion prévue de longue date pourrait donc avoir lieu au courant du 2ème semestre 1995.

Le comité se penchera entre autres sur le rapport de l'étude macro économique et sur le rapport de l'étude agro-industrielle et minière du bassin. Ses recommandations seront soumises à une session extraordinaire du Conseil des Ministres élargie aux Ministres de l'agriculture.

II.3.3. Télédétection

Les activité de ce volet connaissent un ralentissement dû principalement au manque de moyens financiers depuis le retrait du PNUD en 1991.

Suite aux recommandations de la 39ème Session du Conseil des Ministres tenu à Dakar en janvier 1995, une note faisant le diagnostic complet des besoins de la cellule de télédétection en vue de la rendre opérationnelle est en cours de préparation.

Parallèlement des contacts ont été pris avec l'Union Européenne et le PNUD en vue de trouver les financements nécessaires à la redynamisation de la cellule de télédétection.

C'est ainsi que les experts de ces deux institutions sont venus s'informer de la situation exacte de la cellule.

En attendant, le projet d'étude de méthodes de caractérisation des domaines agricoles par télédétection au Sahel connaît une évolution satisfaisante. Les résultats de la première phase ont été présentées en janvier 1995 à Dakar par le bureau d'étude Da Vinci Consulting en présence des différents services du Haut Commissariat et du Sénégal.

La présentation a permis aux participants de se rendre compte de la convivialité du système GMS-Sahel pour la caractérisation du domaine agricole.

La seconde phase dont le financement a été obtenu auprès de la Région wallonne et de l'ACCT, vise à mettre en oeuvre un système intégré et modulaire pour le suivi de la gestion des périmètres irrigués et la conception d'un observatoire de la qualité des eaux, de l'environnement et de la santé dans le bassin.

II.3.4. Commission permanente des eaux

La 21ème réunion de la commission permanente des eaux s'est tenue à Manantali du 22 au 24 Mars 1995.

II.3.5. Activités diverses

Le DDC en rapport avec le SCRE travaille à la préparation du 2ème colloque sur l'après barrage.

Par ailleurs, il a effectué une mission conjointe avec le DID auprès des Etats membres pour faire le point de la mobilisation des reliquats des fonds arabes et de la BID.

Une note élaborée sur la base des résultats de cette mission est annexée au présent rapport (cf. ANNEXE CHAPITRE II).

III. - LES INVESTISSEMENTS ET LA DETTE

III.1. LES CONVENTIONS EN COURS

Dans le cadre de la gestion des conventions de financement, l'activité du Haut-Commissariat a concerné principalement l'établissement et la transmission des dossiers de demandes de paiements relatifs aux projets en cours ainsi que le suivi de leur exécution.

Cette activité a porté sur les conventions passées, notamment, avec la Kreditanstalt für Wiederaufbau (Kf.W), le Ministère français de la Coopération (FAC), la Caisse Française de Développement (CFD), le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD, FAD et Ligne de crédit belge), l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), la Banque Mondiale (IDA), l'Administration Générale pour la Coopération au Développement de Belgique (AGCD) et la Gesellschalt für Technische Zusammenarbait de la RFA (GTZ).

Pour permettre de faire face au paiement de l'avance de démarrage due au titre des travaux de confortation du Barrage de Manantali (rehaussement de la crête de la digue), des dossiers de demande de paiement ont été également établis et transmis aux co-financiers restants du Lot Génie Civil du barrage, à savoir le Fonds Saoudien, le Fonds Koweitien, le Fonds d'Abu Dhabi, la BID, la Commission Européenne et le Fonds de l'OPEP.
Le détail des opérations est donné en annexe à ce rapport.

Les paiements relatifs aux demandes mentionnées se font normalement.

Toutefois, certaines demandes concernant Manantali restent toujours en suspens et portent sur :

pour le lot Gén.Civ.:717 957,7 DM et 28 990 039 F.CFA,
pour la supervision :251 878,75 DM et 19 397 378 F.CFA.

Cette situation résulte essentiellement de la suspension de certains prêts en raison de retards de règlements des Etats-membres dans le service de la dette relative soit au programme de l'OMVS soit, le plus souvent, à des projets nationaux.

La situation des arriérés du service de la dette est donnée plus loin. Compte tenu de l'importance de la question, en particulier des conséquences qu'elle peut avoir pour la réalisation du reste du programme de l'OMVS et en premier lieu du projet Energie, les efforts entrepris doivent être poursuivis.

III. 2. BESOINS EN FINANCEMENT

Les besoins en financement du reste du Programme d'Infrastructure Régionale à moyen terme se présentent en Millions de F.CFA équivalents, comme suit :

A - ENERGIE	**218 473**
Total Centrale	85 393
Total Réseau	146 131
Total Supervision Travaux + Formation	9 639
B - NAVIGATION	88 000
C - REVETEMENT ROUTE D'ACCES A MANANTALI	5 000
D - ROUTES DE LIAISON ET D'ACCES A DIAMA	19 770
Revêtement Route d'accès (Rive Gauche)	1 470
Route de liaison Diama-Rosso	18 300
TOTAL GENERAL	331 243

Il apparaît que ces investissements qui restent à réaliser (plus de 330 Milliards de F.CFA) sont très importants. C'est pourquoi, des actions se sont poursuivies pour l'ensemble des composantes restantes du Programme d'Infrastructure Régionale à moyen terme, en vue d'aboutir à l'obtention, à la mise en place et à la mobilisation de leurs financements respectifs. A ce sujet, on peut rappeler, entre autres, les actions suivantes.

III.2.1. Projet Energie

Suite aux actions qui ont été menées depuis la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue en Janvier 1995, la situation du financement relatif à la réalisation du Projet Energie a connu une évolution favorable.

C'est ainsi qu'avec l'appui de la Banque Islamique de Développement et de la Commission Européenne, des contacts ont été noués respectivement avec la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) et le Fonds Nordique de Développement (NDF).

La BADEA pourrait, avec la BID, cofinancer le sous-Lot Génie Civil 3 B de la Centrale et assurer de la sorte la couverture complète des besoins en financement de ce sous-lot.

Quant au NDF, il pourrait participer au financement du Projet Energie jusqu'à concurrence de 5 Millions de DTS, montant pour lequel son concours a donc été sollicité.

De son côté, la BOAD, tout en reconfirmant son engagement de 6 Milliards de F.CFA en faveur de la réalisation du Projet Energie, a indiqué la possibilité de le porter à 10 Milliards de F.CFA, suite à une décision prise par son Conseil d'Administration, après la dévaluation du F.CFA.

En retenant les parités moyennes de Mars 1995, le tableau du financement actuel du Projet Energie se présente comme suit:

ENGAGEMENTS ET INTENTIONS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DU PROJET ENERGIE

SOURCES DE FINANC^{t}.	MONTANTS EN MONNAIES D'ENGAGEMENT	MONTANTS EN Mo USD équival.[5]	MONTANTS EN MILLIONS XOF équivalents[5]	CONDITIONS DE FINANCEMENT [6]
C.F.D.	500 Mo FRF (FF)	100,36	50 000,00	Subventions, à compléter éventuellement avec des crédits d'aide au développ^{t} (type IDA).
R.F.A.	100 Mo DEM (DM)	71,11	35 427,00	67 % en subvention et 33% en prêt sous forme de crédit d'aide au développement.
CANADA	40 Mo CAD(Can.$)	28,43	14 165,04	Subvention en totalité.
C E + BEI	84 Mo XEU (ECU)[1]	109,36	54 485,17	Prêts BEI combinés à subventions et prêts FED, soit aux conditions moyennes d'un crédit d'aide au développ^{t}.
B A D	20 Mo UC (BAD)	30,74	15 312,90	Prêt au taux d'intérêt de 7%, durée 20 ans dont différé de 5 ans + une commission d'engagement de 0,75% (sur les montants non décaissés)
F A D	25 Mo UC (")	38,42	19 141,12	Prêt au taux d'intérêt de 0,75%, durée : 50 ans dont différé de 10 ans.
ITALIE	29,8 Mo USD(EU$)[2]	29,80	14 846,87	Prêt au taux d'intérêt de 1,5%, durée : 20,5 ans dont différé de 10,5 ans.
BIRD(IDA)	25 Mo USD(")	25,00	12 455,42	Prêts IDA au taux d'intérêt de 0,75 % l'an, sur 40 ans avec un différé de 10 ans.
BELGIQUE	800 Mo BEF(FB)	27,56	13 729,04	Subvention en totalité ("don" non remboursable).
BOAD	6 MdsXOF(FCFA)	12,04	6 000,00	Prêts au taux de 6 %, durée : 10 ans dont différé de 5 ans.
BID	16,30Mo ID (ID)[3]	23,36	11 638,35	Prêts avec une commission annuelle de 2,5 % sur les montants non remboursés, durée : 30 ans dont différé de 10 ans.
F/CEDEAO	10 Mo USD (EU$)[4]	10,00	4 982,17	Prêt sur une durée pouvant atteindre 20 ans, au taux d'intérêt de 7,5% + une commission d'engagement de 0,75 %.
Fds Nordique de Développement(NDF)	5 Mo DTS	7,68	3 828,22	Prêt aux conditions IDA.
		513,86	256 011,30	

REMARQUES :

(1) Ce montant correspond à l'engagement pris en Avril 1993 de financer en totalité le "Système Est" et de participer au financement du "Système Ouest" à hauteur d'un montant équivalent (sur la base des estimations d'alors).

(2) Il s'agit du reliquat du financement italien de USD 35 Mo relatif au Barrage de Manantali. Ce montant a fait l'objet en 1992 de la signature et de la mise en vigueur d'un nouvel Accord de prêt entre les Etats-membres de l'OMVS et Mediocredito Centrale qui, en Octobre 1994, a informé le Haut-Commissariat et les Etats-membres de l'annulation dudit montant par décret du Ministre italien du Trésor, en violation de l'Accord de 1992. Des actions sont menées pour son maintien.

(3) Ce montant correspond à l'estimation actuelle du sous-lot Génie Civil 3 B proposé au financement de la BID ; avec une possibilité de co-financement avec la BADEA.

(4) Correspond au montant pour lequel le Fonds a été sollicité.

(5) Référence : B.C.E.A.O./D.C.R.I. - Evolution des cours en francs français des principales devises : moyennes mensuelles de Mars 1995 (Sources : Banque de France/F.M.I./Reuter).

(6) Les conditions définitives sont généralement arrêtées à l'issue des missions d'évaluation et de la négociation des Conventions de financement. Celles qui sont mentionnées ici correspondent néanmoins aux conditions déjà connues ou annoncées (cas de la RFA, du CANADA, de l'ITALIE, de la Banque Mondiale, de la Belgique et de la BOAD), aux conditions statuaires ou règlementaires (cas de la BAD, du FAD, de la BID, du Fonds de la CEDEAO et du Fonds Nordique de Développement) ou à des indications préliminaires (cas de la CFD, de la Commission Européenne et de la BEI).

En retenant également les parités moyennes de Mars 1995, les coûts résultant des études les plus récentes ou mieux des premiers appels d'offres, se présentent pour les différentes composantes du Projet Energie, comme suit :

Composantes	Valeurs des coûts en 10^6			Montants Equivalents	
	Année	Devise	Montant	En 10^6 USD	En 10^6 XOF
Génie Civil, Lot 3 A	1994	DEM	59,00 (1)	41,95	20 901,93
Génie Civil, Lot 3 B	"	"	32,85 (1)	23,36	11 637,77
Electromécanique (Lots 4/5)	1995	XOF	42 495,94 (2)	85,30	42 495,94
TOTAL CENTRALE				150,61	75 035,64
Système Est	1994	XOF	22 942,96 (3)	46,05	22 942,96
Système Ouest (rive gauche)	"	"	73 455,50 (4)	147,44	73 455,50
Système Ouest (rive droite)	"	"	20 893,00 (4)	41,93	20 893,00
Dispatching	"	"	14 381,50 (5)	28,87	14 381,50
TOTAL RESEAU	"	"	131 672,96	264,29	131 672,96
Supervision + Formation	1996-1999 (6)		8 687,06 (6)	17,44	8 687,06
GRAND TOTAL				432,34	215 395,66

REMARQUES :

1) Source : Groupement Manantali - Rapport d'actualisation des dossiers de la centrale hydroélectrique de Manantali.

2) Source : Appel d'offres du Lot Elecromécanique.

3) Source :a) - Groupement Fichtner - Lahmeyer - Rapport Provisoire d'APD (Mai 1994) pour les postes (DEM 6,799.10^6) .

b) - Consortium HQI/Dessau/Snc. Shawinigam - Rapport Définitif de Phase I (Septembre 1994) pour les lignes (XOF 20 625,10^6)

4) Source : Consortium HQI/Dessau/Snc. Shawinigam - Rapport Provisoire Etude de phase I.

5) Source : EDF - Rapport Définitif de la conception du dispatching et des télécommunications (Août 1994): il a été retenu les montants estimés pour le coût de la variante I, soit 127 015 000 FRF et pour le coût du bâtiment du dispatching soit 16 800 000 FRF.

6) Source : Montant du contrat de la supervision incluant la révisions des prix.

Suivant les trois types de coûts, les besoins de financement pour la réalisation du Projet Energie doivent actuellement être évalués sur une base différenciée :

1°) en retenant une hypothèse de variation annuelle moyenne des prix de 3 % pour le lot Electromécanique dont le résultat de l'appel d'offres est considéré ;

2°) en reconduisant tel quel le montant du contrat de la Supervision incluant déjà 900 Millions de F.CFA équivalents de provision pour la révivion des prix ;

3°) en retenant, pour les autres composantes du projet, les estimations de coûts telles qu'elles découlent des études ; ceci en raison des résultats positifs qui peuvent raisonnablement être attendus des appels d'offres à venir, comme l'ont largement démontré les premiers appels à la concurrence du projet lui-même ainsi que ceux d'un projet similaire de la sous-région (Barrage Hydro-électrique de Garafiri en République de Guinée) qui ont effectivement débouché sur des montants atteignant à peine la moitié des estimations provenant des études d'APD.

Les tableau des besoins en financement du Projet Energie se présente donc ainsi qu'il suit :

Composantes	Besoins en financement en 10^6		Montants Equivalents *	
	Devise	Montant	En 10^6 USD	En 10^6 XOF
Génie Civil, Lot 3 A	DEM	59,00 (1)	41,95	20 901,93
Génie Civil, Lot 3 B	"	32,85 (1)	23,36	11 637,77
Electromécanique (Lots 4/5)	XOF	45 573,25 (2)	91,47	45 573,25
TOTAL CENTRALE			156,78	78 112,95
Système Est	XOF	22 942,96 (3)	46,05	22 942,96
Système Ouest (rive gauche)	"	73 455,50 (4)	147,44	73 455,50
Système Ouest (rive droite)	"	20 893,00 (4)	41,93	20 893,00
Dispatching	"	14 381,50 (5)	28,87	14 381,50
TOTAL RESEAU	"	131 672,96	264,29	131 672,96
Supervision + Formation		8 687,06 (6)	17,44	8 687,06
GRAND TOTAL			438,51	218 472,97

* Parités moyennes de Mars 1995 (1 USD = 498,217 XOF ;
1 DEM = 354,270 XOF)

Suivant cette approche, il apparaît que les besoins en financement du Projet Energie (218,473 Milliards de F.CFA ou 438,51 Millions de dollars) sont couverts par les engagements et intentions de financement actuels (256,011 Milliards de F.CFA ou 513,86 Millions de dollars). De plus, il subsisterait un disponible de 37,538 Milliards de F.CFA, soit 75,34 Millions de dollars permettant d'assurer le bouclage du financement du Projet Energie - même si, par exemple, les actions entreprises pour le maintien du prêt italien (29,8 Mo USD) n'aboutissaient pas à court terme - et de disposer d'un montant appréciable pour "divers et imprévus".

Il convient toutefois de rappeler que le paiement régulier des contributions et des redevances ainsi que le règlement des arriérés correspondants (cf. Situations des Contributions et des Redevances données aux chapitres VI et VII) constituent une conditionnalité majeure des bailleurs de fonds pour la mise en oeuvre du Projet Energie. Pour donc éviter tout nouveau retard et permettre l'envoi et le bon déroulement des missions d'évaluation et ensuite la négociation et la signature des Conventions de financement, un effort conséquent doit être fait avant la prochaine Rencontre avec les Bailleurs de fonds du Projet Energie, prévue en Juillet 1995. Cet effort, pour permettre les résultats escomptés, devrait déboucher sur l'apurement des arriérés et le règlement d'au moins une partie des contributions et redevances de 1995.

III.2.2. Projet Navigation

Les actions de recherche de financement se sont poursuivies sur la base des décisions de la 28ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres consacrée au Projet. La BAD qui avait, en même temps que d'autres bailleurs de fonds (Belgique, USAID, etc...), été sollicitée pour le financement des études de faisabilité et d'exécution du système de cabotage retenu comme solution transitoire de mise en oeuvre rapide du Projet et dont les TDR lui avaient été transmis, a donné son accord pour financer les deux études, en précisant qu'elle en prévoit le financement "pour 1995".

C'est pourquoi, le Haut-Commissariat a entrepris d'examiner avec la Belgique la possibilité de lancer le plus tôt possible l'étude de faisabilité sur le fonds d'étude belge auprès de la BAD. Conformément aux procédures arrêtées pour l'utilisation de ce fonds, les contacts se poursuivent avec la Belgique et la BAD pour la mobilisation rapide du financement nécessaire.

III.2.3. Projets Routiers

On peut rappeler que dès Avril 1994, le Groupe de la BAD a aussi donné son accord pour le financement, en 1995, du Revêtement de la Route d'accès au Barrage de Manantali. La mobilisation de ce financement reste cependant liée à la mise en place du 7ème FAD toujours en cours de négociation. La BAD est relancée régulièrement pour lui rappeler l'urgence de ce projet liée au démarrage prochain des travaux de réalisation du Projet Energie.

Suite à une requête du Haut-Commissariat, la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a marqué son intérêt pour le Revêtement de la Route d'accès à Diama. Après examen des TDR qui lui ont été communiqués, en vue de la concrétisation de cet intérêt, elle a accepté d'octroyer à l'OMVS une avance de fonds de 22,2 Millions de F.CFA pour le financement de l'"Etude de Factibilité du Projet Route d'Accès au Barrage de Diama". Dans sa lettre n° 002620 en date du 26 Août 1994, la BOAD précise que "l'avance de fonds porte intérêt au taux de 2%". Il s'agit, bien entendu, d'une avance sur le crédit que la BOAD envisage d'accorder à l'Organisation pour la réalisation des travaux.

Le démarrage de l'Etude, après signature du contrat avec le Groupement d'Ingénieur-Conseils retenu, devrait intervenir incessamment. Après différents contacts avec la BID, le Fonds Saoudien, le Fonds koweitien et le Japon, le dossier de la Route de liaison Diama-Rosso (études et réalisation) leur a été transmis : il est toujours en cours d'instruction par leurs services compétents.

III.2.4. Exécution de l'Avenant N° 2 de l'Endiguement R.D.

Il convient de rappeler que nonobstant la Résolution du Conseil des Ministres décidant du règlement par l'Organisation de l'Avenant n° 2 conclu dans le cadre des travaux de 1ère phase de l'Endiguement Rive droite, une solution a été recherchée, notamment avec la CFD et le Groupe de la BAD, pour le paiement des 100 Millions d'UM à l'Entreprise. Cette solution était conditionnée à l'effort que l'OMVS elle-même devait fournir pour concrétiser sa volonté de règlement. Ainsi, après la remise par l'Organisation d'un lot de matériel usagé à l'Entreprise, évalué à 250 000 FF, la CFD a accepté de lui payer 1 975 276,84 FF, à titre de contribution. Compte tenu de la réduction de 25 % consentie par l'Entreprise et de son accord de renoncer aux intérêts moratoires, il lui reste dû actuellement 3 750 000 FF.

III.2.5. Barrage de Manantali - Réparation du Rip-Rap

Compte tenu de l'urgence de ses travaux, le Haut-Commissariat a approché la Kf.W, en vue d'aboutir rapidement à une solution . Dans ce cadre l'Institution allemande a accepté d'accorder à l'OMVS un financement de DM 20,2 Millions (une subvention de DM 10 835 280 et un crédit de DM 9 364 720) grâce à un Contrat d'Augmentation de son Apport Financier de DM 145 300 000 relatif au barrage.

III.2.6. Utilisation des reliquats du Groupe de la BAD (prêts N°^{s} CS/MAL/MR/SN/AGR/82/007 et 82/3)

Les reliquats sur les deux prêts s'élèvent, au total, à 3,278 MILLIONS d'Unités de compte, soit 2 598 MILLIONS de F.CFA.

Des requêtes ont été introduites pour leur utilisation, conformément au tableau d'affectation suivant :

AFFECTATION DES RELIQUATS DE MANANTALI FAD/BAD.

AFFECTATION PREVUE	MONTANT EN M° F.CFA	EQUIVAMENT EN UC	PART LOCALE	PART EN DEVISES
ARRIERES DIGUE RIVE DROITE	500	0,631		0,631
BARRAGE DE DIAMA				
- Réfection remblais des passerelles	30	0,038	0,008	0,030
- Réfection des peintures des palplanches	75	0,094	0,004	0,090
- Rénovation station de décantation	60	0,075	0,030	0,045
- Acquis. pièces de rechange et outillage	90	0,113		0,113
- Renouvellement parc automobile	100	0,126		0,126
APPUI A LA GESTION DE L'EAU	124	0,156	0,078	0,078
BAC DE KAYES	300	0,379		0,379
ASSISTANCE A l'EXPLOITATION BAR. MANANTALI				
- Acquisition chariot pour bateau	156	0,197		0,197
- Renouvellement partiel parc automobile	125	0,158		0,158
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES				
- Digue Rive Droite (protection piste de liaison et réalisation de trois franchiss. hydrauliques, bassins, de dissipation).	846,2	1,067	0,107	0,960
- Etude d'exécution et contrôle des travaux, y compris la mission de la période de garantie	100	0,139	0,014	0,125
IMPREVUS ET DIVERS.	81,8	0,103	0,010	0,093
TOTAL	2 598	3,277	0,316	2,961

Suite à de multiples contacts avec la BAD et à la transmission, par le Haut-Commissariat, d'un projet de rapport d'achèvement du Barrage de Manantali, la Banque a, conformément à ses procédures, envoyé une mission à Dakar en Juillet 1994 pour la finalisation dudit projet, en vue de statuer sur les différentes requêtes. Les actions se poursuivent sans cesse auprès de la BAD, souvent au niveau le plus élevé, pour l'aboutissement de ces requêtes.

III.2.7. Utilisation des reliquats des Fonds Arabes et de la BID

En complément à ce qui en a été déjà dit (cf. chapitre II) il convient de préciser que la réévaluation des reliquats du Fonds Saoudien, du Fonds Koweitien, du Fonds d'Abu Dhabi et de la Banque Islamique relatifs aux Barrages de Diama et de Manantali a été faite en tenant compte des coûts des travaux confortatifs de Manantali dont le financement doit être assuré par les différents co-financiers du lot Génie Civil de ce barrage. Cette réévaluation se présente comme suit :

(en millions de monnaies de prêt et de F.CFA)

▪ Fonds Saoudien	= RLS	66	soit	F.CFA	9 900
▪ Fonds Koweitien	= DK	6,4	soit	F.CFA	12 500
▪ Fonds d'Abu Dhabi	= Dh EAU	39	soit	F.CFA	6 100
▪ BID	= DI	4,2	soit	F.CFA	3 200
TOTAL en Mo F.CFA équivalents					31 700

III.3. LA DETTE RELATIVE AUX OUVRAGES COMMUNS

Compte tenu des remboursements en principal et des paiements des intérêts et commissions, le service prévisionnel de la dette relative aux Barrages de Diama et de Manantali est évalué au total à 233,096 Milliards de Francs CFA équivalents, dont 189,38 Milliards en principal et 43,70 Milliards en intérêts et commissions.

On peut rappeler que les montants déjà déboursés au titre du service de la dette s'élèvent au total à quelque 68,88 Milliards de F.CFA équivalents (y compris les montants payés à la Kf.W et à la CFD avant les remises de dettes) dont 29,74 Milliards en principal et 39,14 Milliards en intérêts et commissions.

Il subsiste cependant des arriérés du service de la dette, dont la situation établie sur la base des informations reçues de certains bailleurs de fonds, se présente comme suit :

MALI

ITALIE (Prêt N° 82/019/02-05)	EU $	67 213,67
ABU DHABI (Prêt N° 1015)	DH.EAU	5 845 430,20
F/OPEP (Prêt N°348P)	EU $	8 150,72
FED (Prêt N° 8 0273 00)	ECUS	14 693,65
(Prêt N° 8 0263 00)	ECUS	2 824 273,92

MAURITANIE

ITALIE (Prêt N° 82/019/03-06)	EU $	55 023,93
FS (Prêt N° 7/167)	RS	1 899 499,99
ABU DHABI (Prêt N°1017)	DH.EAU	15 300 745,77
F/OPEP (Prêt N°328P)	EU $	5 044,02
FED (Prêt N° 8026200)	ECUS	38 957,65
(" " 027400)	"	9 453,42
(" " 8014400)	"	80 628,66

SENEGAL

ITALIE (Prêt N° 82/019/01-04)	EU $	109 096,48
FS (Prêt N° 3/168)	RS	23 359 613,65
FK (Prêt N° 219)	DK	292 828,438
ABU DHABI (Prêt N° 1018)	DH.EAU	34 573 293,89
F/OPEP (Prêt N° 326P)	EU $	453 345,12
FED (Prêt N° 80 261 00)	ECUS	71 978,96
(Prêt N° 80 275 00)	"	17 524,12
(Prêt N° 80 145 00)	"	268 944,22

GROUPE BAD

Arriérés au 25 mars 1995

Prêt N° CS/MAL/MR/SN/AGR/82/007:	CHF	1 172 385,17
	DEM	1 680 119,04
	FRF	21 541,90
	JPY	281 516 013,97
	NLG	39 210,60
	USD	538 982,15

Prêt N° CS/MAL/MR/SN/AGR/81/1 et 82/3:	CAD	13 361,38
	CHF	34 688,74
	DEM	113 694,77
	DKK	91 521,65
	FRF	248 803,81
	ITL	10 701 977,62
	JPY	14 443 696,00
	NLG	54 360,39
	NOK	226 344,33
	SEK	417 555,61
	USD	67 740,08

Concernant la "dette croisée", le Haut-Commissariat, en rapport avec le Mali et la Mauritanie a fait le point sur la base des documents relatifs aux règlements effectués en direction des bailleurs de fonds par le Mali.

Ainsi, les montants compensatoires dûs jusqu'au 31/12/91 (à l'exception de quelques échéances) par la Mauritanie au Mali, s'élèvent à 162 218 905,70 Francs CFA équivalents dont le Gouvernement du Mali a accepté l'affectation à l'apurement partiel de ses arriérés de contribution à l'OMVS. La Mauritanie a procédé recemment au versement de ce montant qui de fait, par le jeu des parités de change, s'est élevé à 163 129 164 F.CFA.

Les documents justificatifs fournis par le Sénégal sur une période allant jusqu'en fin 1993 (à l'exception de certaines échéances) ont permis d'établir en sa faveur des montants compensatoires s'élevant à 878 813 314 F.CFA équivalents.

L'"Etat redevable" a été sollicité pour le règlement de ce montant ; règlement pour lequel il souhaite, en fait, que la procédure suivie pour le Mali soit appliquée.

III.4.- LA GESTION DE LA CLEF DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES DES OUVRAGES COMMUNS.

Après la communication du Rapport Final de l'étude aux Etats-Membres, les missions de collecte de données prévues n'ont pu avoir lieu qu'en fin 1994, début 1995. Le Haut-Commissariat a ensuite achevé la mise en forme des données collectées en vue de la session extraordinaire que le Conseil des Ministres a décidé de tenir pour examiner le Rapport Final, statuer sur les options et données à retenir pour le calcul d'une nouvelle clef et se pencher sur le dossier relatif aux paiements compensatoires.

Ce faisant, les activités suivantes ont été menées au cours du premier semestre de 1995 :

- l'évaluation et le réexamen des résultats des précédentes missions de collecte des données relatives au modèle de "répartition des coûts et charges des ouvrages communs" avec l'identification des données manquantes par secteur (ou service) et par pays,

- l'établissement des inventaires de données manquantes avec leur expédition aux Etats-Membres, en vue de leur mise à disposition dans les meilleurs délais, dans l'optique d'une prochaine Session Extraordinaire du Conseil des Ministres consacrée à ce volet,

- l'organisation de missions complémentaires d'affinement et de collecte de ces données au niveau des Etats-Membres,

- la finalisation d'un document relatif à cette collecte et pouvant servir de base pour la mise en place d'une banque de données,

- la participation à la réunion regroupant les Consultants et les Experts des Etats et du Haut-Commissariat de l'OMVS, relative à l'examen du volet "Analyse Economique" de l'Etude tarifaire de l'électricité de Manantali,

- la prospection en cours de diverses possibilités de formation destinée à la familiarisation du nouveau chef de projet aux modèles à utiliser.

Les Perspectives se présentent donc comme suit :

- formation de courte durée du nouveau Chef de projet, en vue de sa familiarisation avec les modèles de répartition des coûts et charges et de tarification des services;

- constitution d'une banque de données de base pour les besoins des modèles de répartition des coûts et charges et de tarification et leur validation par les Etats, dans le cadre d'une Session Extraordinaire du Conseil des Ministres prévue à cet effet pour début Août 1995 ;

- examen et présentation de l'étude relative à la répartiton des coûts et charges, élaborée par l'équipe de l'Université d'UTAH, dans le cadre de cette même Session Extraordinaire ;

- calcul d'une nouvelle clé de répartition des coûts et charges sur la base des données actualisées, après leur validation par le Conseil des Ministres ;

- prospection de sources de financement pour les activités de ce projet, après la clôture du financement USAID intervenue en Décembre 1994.

IV. - COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

IV.1. ACTIVITES DE COMMUNICATION

IV.1.1. *Rapports avec les médias*

Il s'est agi des contacts avec les chaînes régionales des radios nationales des Etats-membres.

Dans ce cadre, le Haut Commissariat a effectué dans les Etats membres 3 missions:

- une mission auprès de la chaîne III de la Radio Saint Louis du 31 mars au 3 avril 1995 ;

- une mission auprès du Ministère de l'Information à Nouakchott du 28 avril au 3 mai 1995 ;

- une mission auprès de la radio régionale de Kayes du 25 au 28 mai 1995.

Sur la base du projet qui leur a été présenté, les responsables de ces structures ont donné leur accord pour diffuser, dans les langues parlées dans le Bassin du fleuve Sénégal, des informations régulières sur les activités de l'OMVS.

Mais par souci de cohérence dans les programmes et le contenu de l'information, le Haut-Commissariat, en accord total avec les 3 radios régionales, a prévu l'organisation d'une réunion commune OMVS/chaines régionales à Saint-Louis, les 10 et 11 Juillet 1995, en vue :

- de déterminer les tranches horaires d'émission ;

- d'établir des programmes d'information

- de préciser et fixer les modalités pratiques pour la mise en oeuvre du programme arrêté.

IV.1.2. *OMVS - Magazine n° 3*

Disponible au moment de la tenue du 11ème Sommet de l'OMVS, ce numéro a été largement diffusé auprès des Etats, des bailleurs de fonds et des opérateurs économiques. Le Haut Commissariat a reçu les félicitations et les encouragements du Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour sa qualité.

IV.1.3. *IIème Colloque sur l'OMVS*

Dans le cadre de la préparation de ce 2ème Colloque, des propositions de programme, de planning et une liste de participants ont été soumises au Président du Conseil des Ministres et au Président de la Conférence des Chef d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS.

Ce dernier a retenu le Mali comme pays hôte devant abriter le Colloque et la période octobre/Novembre 1995 pour son organisation.

Par ailleurs, le Haut-Commisariat, compte tenu de la conditionnalité des Bailleurs de fonds pour l'obtention du financement, a saisi les Consuls Généraux des Etats-Membres à Paris, en vue d'assurer la présence à ce Colloque des Associations d'Emigrés ressortissants des Etats-Membres et vivant en France. A cet effet une note d'orientation pour permettre une bonne participation de ce groupe cible leur a été envoyée.

IV.1.4. *Jumelage-Coopération des Villes de Kayes, Kaédi et Bakel*.

En vue de la célébration de ce jumelage, le Haut-Commissariat a mis a profit la mission qu'il a effectuée à Kayes, pour contacter les Communes de Kayes et de Bakel.

Au cours de ces contacts, il a été informé des décisions prises par les 3 communes concernées lors de différentes concertations intervenues entre elles sans la participation du Haut-Commissariat. Il s'agit :

- du Calendrier de jumelage ainsi arrêté :
  . du 15 au 20 Juillet 1995 à Bakel ;
  . du 05 au 10 Octobre 1995 à Kayes ;
  . du 05 au 10 Janvier 1996 à Kaédi.

- du budget arrêté à la somme de 24 360 000 F.CFA, à la charge de l'OMVS.

A l'issue des différentes séances de travail organisées tant à kayes qu'à Bakel, avec le Conseil Municipal de chacune des Villes convoqué à cet effet, il a été finalement retenu :

- d'organiser le jumelage en 7 jours conformément au shcéma organisationnel adopté par le Conseil des Ministres de l'OMVS ;

- de tenir une réunion commune OMVS/communes.

Le Haut-Commissariat a saisi le maire de Kaédi dans ce sens et prévoit de rencontrer les autorités municipales de cette ville dans le courant du mois d'Août 1995.

IV.1.5. *Recherche de financement*

Le Haut-Commissariat a intensifié ses recherches de financement pour ses activités de Communication.

C'est ainsi que pour la réalisation du film sur l'OMVS l'ACCT a été contacté.

A cet effet, une requête complémentaire est en cours d'élaboration.

S'agissant des seminaires d'information sur l'OMVS, plusieurs sources de financement dont la Fondation Hebert, la CFD, l'USAID et le PNUD ont été approchées. Elles ont marqué leur intérêt pour cette activité.

Enfin pour ce qui est de l'équipement de la salle de communication, la Banque Mondiale a été relancée.

IV.2. RELATIONS EXTERIEURES

Des contacts ont été développés essentiellement, avec le Mulpoc pour la préparation des réunions de l'Association des OIG et avec l'OMVG.

Le Haut Commissariat a par ailleurs apporté son appui à la préparation du film sur les gens du fleuve, initié par la Voix de l'Allemagne.

Les activités de traduction et de protocole se sont poursuivies avec la traduction régulière des différents documents et correspondances et l'accueil des différents invités de l'Organisation.

V. - DOCUMENTATION

V.1. PROJET INFORMATION ET APRES BARRAGE

Au cours du mois de janvier 1995 les trois micro-ordinateurs, prévus dans la phase de prolongation du projet, ont été installés. Les rapports financiers et finaux ont été rédigés et transmis au bailleur de fonds qui les a approuvés, consacrant ainsi la clôture du projet avec un reliquat de 1 400 000 F.cfa.

Le CRD se trouve ainsi doté d'un réseau opérationnel de traitement et de diffusion de l'information avec sept micro-ordinateurs dont deux dans les antennes nationales du Mali et de la Mauritanie et une chaîne complète d'équipement de reprographie (photocopieur, caméra de microfilmage et de duplicateurs de microfiches). Son personnel, les responsables des antennes nationales et des centres de documentation participants ont été formés à la méthodologie du réseau et concourent à l'alimentation de la base commune de données à travers l'échange de disquettes.

V.2. COLLECTE, ENREGISTREMENT, SELECTION, TRI ET CLASSEMENT.

La base de données Régis, qui remplace le registre manuel, a enregistré 206 nouveaux documents scientifiques et techniques sélectionnés en fonction de leur pertinence et la base de donnée Ad-doc réservée aux dossiers administratifs et pièces d'archive a mémorisé 160 articles.

V.3. TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Le traitement a porté sur 128 documents scientifiques et techniques et 1500 références du fonds des documents administratifs. 3000 termes de ces dossiers constitueront, après validation, le corpus de base du thésaurus administratif de l'OMVS dont l'utilisation facilitera le traitement et la mise en base des archives de l'Organisation.

Parallèlement la récupération des anciens index kwik (keyword in context) a été poursuivie. La première phase qui consistait à transférer dans la base de données FSEN construite sous le logiciel micro-cds/isis l'ensemble des documents anciens mais exclusivement axés sur le bassin du fleuve Sénégal (documents MAS, CIE, OERS et OMVS) est entièrement réalisée pour 2600 unités documentaires.

La seconde phase, qui concerne les documents axés sur les territoires des Etats membres de l'OMVS (en dehors du bassin), mais intéressant les programmes de développement de l'OMVS, a été lancée.

V.4. COOPERATION DOCUMENTAIRE

Cette coopération s'est concrétisée par la mise en place du Réseau de gestion du bassin du fleuve Sénégal dans un contexte international tel que proposé par la Banque internationale d'information sur les Etats francophones (BIEF) dans son volet "documentation et échange d'information et de savoir faire" dans le cadre de la gestion des grands fleuves africains dont le Sénégal et le Niger.

V.4.1. *Au niveau des Etats membres de l'OMVS*

Le réseau du fleuve Sénégal regroupe autour du CRD/OMVS les centres de documentation dont le point commun est la gestion de fonds documentaires relatifs au bassin du fleuve Sénégal. Il comprend :

a) au Sénégal

- le centre de documentation de la Société nationale d'étude et d'aménagement du delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) à Saint-Louis;

- le centre de documentation du Ministère de l'Hydraulique où se trouve la cellule nationale de coordination de l'OMVS à Dakar ;

- l'autorité du canal du Cayor et la Mission d'étude et d'aménagement des vallées fossiles ;

- les projets nationaux ou internationaux mis en oeuvre dans le bassin, notamment le projet forestier allemand et le projet d'aménagement des parcs nationaux du Djoudj et de Diawling de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), etc ...

b) en Mauritanie

- le centre de documentation de la Société nationale pour le développement rural (SONADER) à Nouakchott;

- le centre de documentation de la cellule nationale de coordination de l'OMVS à Nouakchott, siège de l'antenne du CRD.

c) au Mali

- le centre de documentation de la cellule nationale de coordination de l'OMVS à Bamako ;

- le centre de documentation de la Direction nationale de l'hydraulique et de l'énergie, Bamako.

Ces centres participent au réseau par l'envoi de disquettes de données au format commun de catalogage CCF/BIEF/CRD de Saint-Louis.

Le total des données envoyées sur disquettes à cette date s'établit à 2450 enregistrements (Sénégal, Mali). Ces références sont chargées dans la base de données commune qui s'élève à 8379 sous micro-cds/isis, qui constitue un produit de qualité, fruit de coopération et d'intégration régionales, répondant parfaitement aux normes internationales de gestion de l'information scientifique et technique.

V.4.2. *Au niveau international*

Le CRD a participé à la réunion de l'Association IBISCUS à Abidjan du 2 au 5 mai 1995, au cours de laquelle ont été précisés les nouveaux produits et services que les membres pourront tirer du réseau compte tenu de leur niveau de participation dans l'alimentation de la base commune.

C'est ainsi que le CRD, qui figure parmi les partenaires ayant le plus contribué à donner vie au réseau a reçu gratuitement au cours des 2ème et 3ème trimestres 1995:

- 42 photocopies d'articles de périodiques sélectionnés par le CRD en fonction des besoins de ses utilisateurs et à partir de listes mensuelles envoyées par le réseau ;

- 164 documents primaires produit au nord et relatifs au bassin du fleuve Sénégal et à la zone sahélienne ;

- la liste de 2000 périodiques reçus et dépouillés par les centres participants ;

- 2 bibliographies commentées, dont l'une concerne le Mali et l'autre la Guinée, avec d'importantes références sur le Fouta Djallon où le fleuve Sénégal prend sa source.

Ainsi, après les 2 bibliographies sur la Mauritanie et sur le Sénégal reçues en 1992, le CRD dispose d'une collection bibliographique complète sur les trois pays membres de l'OMVS et sur la Guinée pays observateur.

Dans le domaine des perspectives au sein du réseau, Ibiscus se propose d'équiper les centres du sud en matériel télématique (modem, minitel, logiciels) afin de permettre à leurs utilisateurs d'interroger la base commune qui compte plus de 60 000 références, étape qui permettra d'emprunter les inforoutes ou autoroute de l'information (internet, rio, ...) qui suscitent beaucoup d'intérêt.

En attendant, toutes ces données sont disponibles sur disque compacte distribués aux membres du réseau qui disposent de lecteurs de CD-ROM, à des tarifs spéciaux.

V.5. PRESTATION DE SERVICE

Les services offerts par le CRD ont permis de générer des ressources financières d'un montant de 546 500 F.cfa dont 496 000 sont déposés au compte Bicis n° 600012/05 ouvert à cet effet et plus de 50 000 en factures non recouvrées.

Avec le reliquat du projet CRDI les comptes Bicis du CRD restent créditeurs de plus de 2 000 000 F.cfa.

V.6. FORMATION

Le CRD a assuré le suivi des responsables des antennes nationales par le biais de notes techniques en réponse à des problèmes ponctuels qu'ils ont rencontrés, permettant ainsi d'améliorer la qualité des disquettes de données qu'ils envoient et d'approfondir leur connaissance du format CCF/BIEF et du logiciel cds/isis qui est évolutif.

VI. - GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

VI.1. GESTION FINANCIERE

VI.1.1. Charges

Le budget de fonctionnement de l'O.M.V.S. pour l'exercice 1995 a été arrêté à 1 571 552 709 F CFA répartis à raison de 689 351 148 F pour le Haut-Commissariat et de 882 201 561 F pour les Stuctures Provisoires d'Exploitation des Barrages.

Les besoins pour le fonctionnement de l'Organisation pendant les 5 premiers mois de l'année sont donc de l'ordre de 655 000 000 F, dont 287 000 000 F pour le Haut-Commissariat et 368 000 000 F pour les Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages.

VI.1.2. Ressources

La couverture des dépenses du budget de fonctionnement de l'O.M.V.S. devait être assurée par les recettes ci-aprés :

- Contribution des Etats-Membres.....	1 117 424 270 F
- Redevances d'eau.....	223 628 439 F
- Financement extérieur (Manantali)..	208 500 000 F
- Participation aux frais d'eau, d'électricité et d'entretien des Logements.....	22 000 000 F
TOTAL.....	1 571 552 709 F

En fait, depuis la mise en place du budget 1995, l'O.M.V.S. n'a reçu, au titre des recettes de l'exercice, que 57 347 803 F de redevances d'eau de la Compagnie Sucrière Sénégalaise.

Si l'on ajoute à cela 1 776 090 F de paiements faits sur la subvention KFW1 (Barrage de Manantali), les recettes de l'exercice 1995 n'ont été, pendant les 5 premiers mois, que de 59 123 893 F, soit seulement 3,76% des prévisions.

Quant aux recettes au titre des exercices antérieurs, elles se sont élevées à 558 918 043 F dont 502 385 378 F de contributions et 56 532 665 F de redevances.

L'O.M.V.S. a donc eu à sa disposition, à la date du 31.5.95, au total 618 041 936 F, sur lesquels elle a eu à payer des engagements sur budgets antérieurs.

VI.1.2.1. Contributions

Les versements de contributions dont l'Organisation a bénéficié au cours des cinq premiers mois de l'année se sont élevés à 502 385 378 F répartis comme suit :

ETATS-MEMBRES	SUR ARRIERES	SUR EXERCICE 1995	TOTAL
. MALI	243 129 164*	-	243 129 164*
. MAURITANIE	-	-	-
. SENEGAL	259 256 214	-	259 256 214
TOTAUX	502 385 378	-	502 385 378

*Dont 163 129 164 versés par la R.I.M. au titre des montants compensatoires.

L'évolution de la situation des contributions est retracée dans les tableaux ci-aprés :

Aprés la mise en place du budget 1995, la situation des contributions dues par les Etats-Membres se présentait comme suit :

ETATS-MEMBRES	ARRIERES	CONTRIBUTIONS 1995	TOTAL
. MALI	795 421 881	380 893 528	1 176 315 409
. MAURITANIE	277 687 371	326 528 242	604 215 613
. SENEGAL	531 865 215	410 002 500	941 867 715
TOTAUX	1 604 974 467	1 117 424 270	2 722 398 737

Compte tenu des versements du Sénégal et du Mali, (502 385 378 F), les contributions dues à l'Organisation par les Etats-Membres à la date du 31 Mai 1995, s'élevent à 2 220 013 359 F ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

ETATS-MEMBRES	ARRIERES	CONTRIBUTIONS 1995	TOTAL
. MALI	552 292 717	380 893 528	933 186 245
. MAURITANIE	277 687 371	326 528 242	604 215 613
. SENEGAL	272 609 001	410 002 500	682 611 501
TOTAUX	1 102 589 089	1 117 424 270	2 220 013 359

(Cf. Annexe I pour le détail par exercice).

VI.1.2.2. Redevances

Les redevances dues à l'O.M.V.S. aprés la mise en place du budget 1995 s'élevaient à 983 065 385 F dont la répartition était la suivante :

REDEVABLES	ARRIERES	REDEVANCES 1995	TOTAL DU
. C.S.S.	694 596 407	168 129 390	862 725 797
. S.A.E.D.	27 800 000	24 380 000	52 180 000
. SOCAS	7 665 584	-	7 665 584
. SONADER	13 612 620	14 099 900	27 712 520
. SONEES	13 651 957	15 520 071	29 172 028
. E.D.M. (MALI)	1 305 378	1 305 378	2 610 756
. SONELEC (MAURITANIE)	297 600	297 600	595 200
. AGRICULTEURS DU HAUT-BASSIN	-	403 500	403 500
TOTAUX	758 929 546	224 135 839	983 065 385

Depuis la mise en place du budget, la Compagnie Sucrière Sénégalaise a effectué des versements sur ses redevances pour un total de 112 579 770 F dont 55 231 967 F au titre du reliquat de 1994 et 57 347 803 F au titre de l'exercice 1995; et E.D.M. 1 300 698 F sur ses redevances de 1994.

L'O.M.V.S. a reçu donc, au titre des redevances d'eau au total 113 880 468 F dont 56 532 665 F d'arriérés et 57 347 803F au titre de l'exercice 1995.

Au 31 Mai 1995 les redevances dues à l'O.M.V.S. par les utilisateurs de l'eau régularisée se chiffrent à 869 184 917 F répartis comme suit :

REDEVABLES	ARRIERES	REDEVANCES 1995	TOTAL DU
. C.S.S.	639 364 440	110 781 587	750 146 027
. S.A.E.D.	27 800 000	24 380 000	52 180 000
. SOCAS	7 665 584	-	7 665 584
. SONADER	13 612 620	14 099 900	27 712 520
. SONEES	13 651 957	15 520 071	29 172 028
. E.D.M. (MALI)	4 680	1 305 378	1 310 058
. SONELEC (MAURITANIE)	297 600	297 600	595 200
. AGRICUL-TEURS DU HAUT-BASSIN	-	403 500	403 500
TOTAUX	702 356 881	166 788 036	869 184 917

(cf. Annexe II pour le détail par exeice).

VI.1.3. Exécution du budget général de fonctionnement

En raison de l'éloignement des structures d'exploitation des barrages, les dates d'arrêté de l'exécution du budget varient suivant qu'il s'agit du Haut-Commissariat ou des structures et même d'une structure à l'autre. Ainsi, alors que l'état d'exécution du budget du Haut-Commissariat est arrêté au 31.5.95, ceux de la Cellule Provisoire d'Exploitation et des Structures d'Exploitation de Diama et de Manantali sont arrêtés respectivement au 20.5.95, au 15.5.95 et au 30.4.95. Il a donc fallu procéder à une extrapolation en ce qui concerne les Structures d'Exploitation des Barrages pour parvenir à une situation d'exécution arrêtée à la même date que celle du budget du Haut-Commissariat, c'est à dire au 31.5.95.

Sur cette base, les engagements au titre du budget général de l'O.M.V.S. s'élèvent à 609 561 513 F répartis à raison de 298 706 507 F pour le Haut-Commissariat et de 310 855 006 F pour les Structures d'Exploitation des Barrages.

VI.1.3.1. Budget du Haut-Commissariat
(cf. Annexe III)

Sur les prévisions du budget 1995 du Haut-Commissariat arrêtées à 689 351 148 F les crédits engagés s'élèvent à 298 706 507 F soit 43,33% des inscriptions.

Ces engagements ont été payés à concurrence de 248 429 150 F, soit à 83,17%.

Pris séparément, les différents chapitres de ce budget accusent des taux d'exécution variables, aussi bien en ce qui concerne les engagements que les paiements.

a). Dépenses de Personnel

Inscrites pour 468 682 158 F, les dépenses de personnel ont été engagées à concurrence de 185 653 785 F, soit à 39,61% ce qui représente un niveau correct pour une exécution sur cinq mois.

Sur le montant de ces dépenses de personnel engagées, 171 503 185 F, soit 92,38%, ont fait l'objet de paiement.

b). Dépenses de Matériel

Sur une inscription de 127 250 000 F les dépenses de matériel ont fait l'objet d'engagement pour 65 580 999 F, soit 51,54%.

Les paiements s'élèvent à 45 814 430 F soit 69,86% des engagements.

c). Dépenses d'Equipement

Prévues pour 49 601 970 F, les dépenses d'Equipement ont été exécutées à concurrence de 38 569 169 F CFA, soit à 77,76% des crédits inscrits.

Par contre, les paiements n'ont été, en raison des difficultés de trésorerie, que de 22 752 646 F, représentant 58,99% des engagements.

d). Autres Dépenses

Les dépenses relevant de ce chapitre, prévues pour 24 117 500 F, n'ont été exécutées qu'à hauteur de 8,26% soit 1 992 620 F entièrement payés (menues dépenses et frais bancaires exclusivement).

Les difficultés de trésorerie expliquent qu'à part quatre articles, la plupart des rubriques de ce chapitre n'aient fait l'objet d'aucun engagement.

e). Provisions

Prévues pour un montant de 19 699 520 F, les dépenses de ce chapitre ont été engagées à 35,08% des crédits inscrits, soit 6 909 934 F sur lesquels 6 366 269 F ont été payés. Le niveau relativement bas de l'exécution des dépenses de ce chapitre s'explique par le fait que seules la Commission Permanente des Eaux et la Commission des Marchés ont tenu des réunions. S'agissant d'ailleurs de la Commission des Marchés, les dépenses liées à ses réunions concernant le Projet Energie ont été prises en charge sur le P.P.F.

VI.1.3.2. Budget des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages (cf. Annexe IV).

Pour l'exercice 1995, le budget de fonctionnement des Structures d'Exploitation arrêté à 882 201 561 F est réparti comme suit entre les différentes unités.

- Cellule d'Exploitation des Barrages..... 67 048 294 F
- Structure d'Exploitation Barrage Diama.... 281 881 874 F
- Structure d'Exploitation Barrage Manantali 533 271 393 F

L'exécution de ce budget a atteint, à la date du 31.5.95 le taux de 31,67% soit 279 389 758 F sur lesquels 214 678 705 F ont été payés.

VI.1.3.2.1 Cellule d'exploitation des barrages

Sur un budget de 67 048 294 F, les dépenses engagées s'élèvent à 24 206 171 F, soit un taux d'exécution de 36,10%.

Les dépenses de Personnel arrêtées à 41 150 794 F ont été exécutées à hauteur de 43,03% représentant un total d'engagements de 17 709 059 F sur lesquels 15 100 640 F ont été payés.

Le chapitre des dépenses de Matériel a été exécuté à concurrence de 3 157 113 F soit 18,47% sur une dotation de 17 097 100 F.

Au chapitre des dépenses d'Equipement, les inscriptions pour l'acquisition de mobilier et de Matériel de Bureau de 3 800 000 F n'ont encore fait l'objet d'ancun engagement.

S'agissant du chapitre Provision pour missions Assemblée Générale de l'AGOC inscrite pour 5 000 000 F les dépenses effectuées se chiffrent à 3 340 000 F soit un taux de 66,80%.

VI.1.3.2.2 Structure d'Exploitation Barrage de DIAMA

Le budget de la Structure d'Exploitation du Barrage de DIAMA a été arrêté à 281 881 874 F pour 1995.

Au 31 Mai 1995, le montant des engagements se chiffre à 106 970 236 F soit 37,95% des inscriptions.

Les Dépenses de Personnel prévues pour 107 259 874 F ont été engagées à concurrence de 43 955 625 F soit 40,98% sur lesquels 41 075 625 F ont été payés.

S'agissant des Dépenses de Matériel, sur une prévision de 65 622 000 F, les engagements ont atteint, 23 490 054 F soit 35,79% sur lesquels seulement 4 360 429 F ont été payés.

L'inscription de 25 000 000 F faite au titre des Dépenses d'Equipement a été exécutée à concurrence de 23 500 000 F,soit 94%, les paiements s'élevant à 13 214 243 F.

Les Dépenses d'Entretien des Ouvrages prévues pour 84 000 000 F n'ont été engagées qu'à hauteur de 16 024 558 F,soit 19,08%, dont seulement 2 316 148 F ont été payés.

VI.1.3.2.3. Structure d'Exploitation du Barrage de Manantali

Le budget de la Structure d'Exploitation de Manantali arrêté à 533 271 393 F est exécuté à concurrence de 148 213 351 F, soit 27,79%. Les paiements ont atteint 133 295 402 F représentant 89,93% des engagements.

Ce budget est réparti entre les financements ci-aprés:

- O.M.V.S..... 324 771 393 F
- KFW1 ..... 199 000 000 F
- KFW2 ..... 9 500 000 F

Les dépenses de Personnel prévues pour 249 896 393 F ont été engagées à hauteur de 127 173 411 F accusant un taux d'exécution de 50,89%. Ces dépenses prises en charge sur le financement O.M.V.S. ont été payées à 88,89% représentant le montant de 113 044 025 F.

Les dépenses de Matériel prévues pour un montant de 74 875 000 F enregistrent un taux d'exécution de 25,50% équivalent à 19 093 850 F.

Les dépenses d'Equipement, prises en charge sur financement KFW1 pour 34 000 000 F et KFW2 pour 2 500 000 F soit au total 36 500 000 F, restent sans engagement.

Au chapitre des "Dépenses d'Entretien des Ouvrages", seulement 1 946 090 F ont été engagés sur une prévision des 162 053 910 F, soit un taux de 1,19%.

A noter que les dépenses de ce chapitre sont supportées par la KFW1 pour 158 000 000 F et la KFW2 pour 6 000 000 F.

VI.1.4. Situation de Trésorerie

Il ressort de la situation d'exécution du budget 1995 que l'O.M.V.S. a eu à payer 248 429 150 F au titre des dépenses du Haut-Commissariat et 214 678 705 F pour celles des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages, soit en tout 463 107 855 F.

Par ailleurs, il convient de noter que l'O.M.V.S. a consacré, depuis le 1er Janvier 1995, la somme de 93 272 362 F au réglement de dépenses relevant des exercices antérieurs. Elle a en outre payé 14 909 363 F au titre du Fonds Spécial, 22 449 882 F d'avances au P.P.F., 6 399 074 F de remboursement d'emprunts sur fonds affectés (F.FORD) et 19 257 766 F CFA d'avances diverses au personnel.

Elle a également eu à couvrir les soldes négatifs d'entrée du Compte général de Fonctionnement et du Compte Redevances qui étaient respectivement de 172 395 844 F et de 8 512 905 F.

Le total des paiements s'élève donc à 794 305 977 F à la date du 31.5.95.

Or, comme indiqué plus haut, l'O.M.V.S. n'a reçu que 618 041 936 F de recettes. En y ajoutant 1 436 285 F de solde créditeur d'entrée du Compte C.B.A.O., cela ne fait que 619 478 221 F de ressources.

Il en est donc résulté pour l'Organisation des difficultés de trésorerie aigües qui n'ont pu être atténuées que grâce au au recours au découvert bancaire dont le montant a atteint 175 022 571 F au 31.5.95, pour l'ensemble des comptes du Haut-Commissariat.

Le tableau ci-aprés récapitule les ressources et leur utilisation.

RESSOURCES ET EMPLOIS AU 31.9.95

RESSOURCES		EMPLOIS	
- Soldes créditeurs des cptes bancaires au 1.1.95.	1 436 285	- Apurement solde négatif du cpte - génér. au 1.1.95	172 395 844
. Cpte C.B.A.O. n° 36 280 112/G.	1 436 285	- Apurement solde négatif du cpte redevance.	8 512 905
- Recettes du budg.95	59 123 893	- Paiem. s/budg 95 Haut-Commissariat.	248 423 150
. Redevances d'eau	57 347 803	- Paiem. s/budg 95 Struct. d'Expl.	214 678 705
. Financ. extérieur (Manantali).	1 776 090		
- Recettes au titre des exercices antérieurs.	558 918 043	- Paiem. 95 au titre des exercices antérieurs.	93 272 362
. Arriérés de contributions.	502 385 378	- Paiem.en 95 au titre du fonds Fonds Spécial.	14 909 363
. Arriérés de redevances d'eau.	56 532 665	- Avance au P.P.F.	22 849 882
		- Prêts et Avances au Personnel.	19 257 766
- Découvert bancaire au 31.5.95.	175 022 571		
		Total des paiements	794 305 977
. Solde négatif Cpte Général.	169 021 201		
. Solde négatif Cpte Spécial.	561 585	Solde positif cpte C.B.A.O. au 31.5.95.	194 815
. Solde négatif Cpte Redevances	5 439 785		
TOTAL RESSOURCES	794 500 792	TOTAL EMPLOIS	794 500 972

VI.1.5. Endettement de l'O.M.V.S

De 1 357 516 279 .CFAF à la fin de l'année 1994, l'endettement de l'O.M.V.S. a été ramené au 31 Mai 1995, à 1 304 395 497 F.CFA accusant une diminution nette de 53 120 782 FCFA.

Le tableau ci-aprés donne la composition de cet endettement.

Rubriques	Montant au 31.5.95
. Haut-Commissariat Dakar.....	324 587 113
. Structure d'Expl. Diama.....	105 311 730
. Structure d'Expl. Manantali.....	38 768 514
. Passif CIERDA.....	60 408 679
. Avenant n° II Digue Rive Droite.	752 711 700
. Emprunts sur Fonds affectés (Fondation FORD) (F.F.)	21 465 261
. Passif 20e Anniversaire.....	1 142 500
TOTAL	1 304 395 497

VI.1.6. Fonds Spécial

Le solde créditeur du Fonds Spécial au 31.5.95 s'élève à 612 395 980 F.

Le tableau ci-aprés retrace les différentes opérations imputées au Compte Spécial depuis le 31.10.94 Octobre 1994.

Libellé	Débit	Crédit	Solde	
			Débiteur	Créditeur
. Solde au 31.10.94.		273 275 926		
. Agios débiteurs 4e Trim 94.	10 056 667			
. Agios débiteurs 1er Trim. 95	4 852 696			
. Excédent budget 92.		220 481 726		
. Excédent budget 93.		133 547 691		
Arrêté au 31.5.95	14 909 363	627 305 343		612 395 980

5.1.5. Autres Activités

- Comptes de gestion

Le Haut-Commissariat a donné au Commissaire aux Comptes de l'O.M.V.S. les réponses aux observations formulées par celui-ci sur le Compte de Gestion de l'exercice 1992.

Par ailleurs le Compte de Gestion de l'exercice 1993 a été également élaboré et transmis au Commissaire aux Comptes.

- Audit Financier

Financé par la Banque Mondiale, l'Audit Financier de l'O.M.V.S. a démarré en avril 1995. Dans ce cadre, le CABINET COOPERS ET LYBRAND DIEYE a effectué des missions dans les Unités décentralisées avant de poursuivre son travail au niveau du Haut-Commissariat.

VI.2. GESTION ADMINISTRATIVE

VI.2.1. Rapports avec les Institutions de Retraite et de Sécurite Sociale.

Au niveau de l'Etat-Siège, les arriérés auprés de la Caisse de Sécurité Sociale au titre du personnel du Haut-Commissariat ont été apurés par l'exécution d'un moratoire signé en 1993.

Concernant l'IPRES, le moratoire n'ayant pu être régulièrement appliqué, contact a été repris avec cette Institution en vue d'établir contradictoirement la situation actualisée des arriérés. Ce travail est à l'étape de finalisation, en même temps que la mise à jour des dossiers individuels au niveau de l'IPRES.

Pour le Fonds National de Retraite du Sénégal et la Caisse de Retraite du Mali, Institutions d'affiliation des fonctionnaires détachés, la situation des arriérés antérieurs à 1993 n'a pas enregistré d'évolution. Les cotisations au titre de 1994 et les encours de 1995 sont versés, en fonction de la situation de trésorerie de l'Organisation.

Ainsi , les arriérés auprés des Organismes sociaux des Etats-Membres ne cessent d'augmenter, du fait du non paiement des contributions et des redevances. Cette situation installe les travailleurs dans une position grave et constamment préoccupante, particulièrement pour ceux déjà admis à la retraite et qui ne perçoivent pas encore de pension.

S'agissant de la Mauritanie, suite aux missions du Haut-Commissariat auprés des Ministères de l'Hydraulique et de la Fonction Publique il a été arrêté ce qui suit :

* pour les fonctionnaires détachés, les Ministères de tutelle transmettront les situations individuelles au Ministère de la Fonction Publique qui, aprés régularisation, communiquera au Haut-Commissariat les montants dûs au titre de la cotisation retraite.

* pour les cadres non fonctionnaires, la Caisse de Sécurité Sociale a suggéré que les intéressés prennent attache avec elle en vue de l'actualisation de leur dossier, opération préalable à la détermination des montants à verser à son niveau.

VI.2.2. R e c r u t e m e n t

Il n'y a pas eu de recrutement nouveau, seuls des remplacements à des postes vacants de cadres ont été opérés :

- Haut- Commissariat

  . Chef du Projet Répartition des Coûts et Charges au Département des Investissements et de la Dette.

- D i a m a

  . Chef de la Division Technique.

- Manantali

  . Chef de la Cellule Limnologie

Des dossiers de candidature ont fait l'objet d'examen par la Commission Consultative de Recrutement qui a transmis ses avis au Haut-Commissaire, pour les postes suivants :

. Chef de la Division du Matériel
(Sce Administratif et Comptable)

. Expert Agroéconomiste
(Dpt Dévelop.et Coordination : DDC)

. Expert Hydroagricole/D.D.C.

. Expert Analyte des données hydrogéologiques
(Dpt de l'Infrastructure Régionale).

7.2.3. Avancement/Reclassement

Les travaux préparatoires à la tenue de la Commission Consultative, d'Avancement et de Reclassement sont en cours.

7.2.4. Départs à la Retraite

Les lettres de préavis ont été envoyées aux agents qui seront admis à la retraite pour compter du 1er Août 1995 et à ceux dont le départ est prévu pour le 1er Janvier 1996.

Il s'agit des titulaires des postes suivants :

- Haut-Commissariat :

  . Chef de la Division de la Comptabilité, pour compter du 1er Janvier 1996,

  . Expert Electricien, pour compter du 1er Janvier 1996.

  . Deux Chauffeurs, pour compter du 1er Août 1995.

  . Un planton, pour compter du 1er Août 1995.

- D i a m a

  . 1 Comptable, pour compter du 1 Août 1995.

  . 2 Gardiens, pour compter du 1er Août 1995.

- Manantali

  . 1 Comptable, pour compter du 1 Août 1995.

Du fait du niveau élevé des arriérés vis-à-vis des Institutions de retraite (121 275 553 F, sans les pénalités) d'anciens agents de l'Organisation vivent une situation pénible du fait du refus des Institutions de retraite de liquider et de payer leurs pensions, pour arriérés dûs par l'O.M.V.S.

Le Haut-Commissariat sollicite l'intervention des Etats-Membres pour que les Institutions acceptent de verser les pensions aux agents admis à la retraite pour lesquels, l'O.M.V.S. est disposée à régler les situtations indivivuelles, l'apurement de la totalité des arriérés devant s'étaler sur plusieurs années.

Concernant la Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal, les allocations dues aux travailleurs au titre de l'exercice 1992, n'ont pas été payées, les cotisations afférentes à cette année n'ayant été effectivement versées par l'Organisation qu'en 1994, en application du moratoire passé en 1993 avec la Caisse.

Celle-ci fonde son refus de paiement sur l'article 167 du Code de Sécurité Sociale selon lequel "les prestations familiales se prescrivent par 12 mois à compter de la date de leur échéance".

Devant cette situation, les employés de l'O.M.V.S. concernés ont demandé à l'Organisation le paiement des allocations familiales non honorées par la Caisse de Sécurité Sociale soit 2 148 750 F.

Le Haut-Commissariat demande au Conseil des Ministres de l'autoriser à imputer la dépense au fonds spécial, pour compenser ces droits que la Caisse n'a pas payés.

VI.2.5. Litiges et contentieux

Le Haut-Commissariat a adressé à l'Etat siège une correspondance de relance pour la tenue de la réunion, recommandée par le Conseil des Ministres, entre le Haut-Commissariat et l'Etat-siège, sur le cas des travailleurs licenciés suite à la restructuration de 1988.

La rencontre n'a pas encore lieu.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat continue de recevoir de nombreuses notes verbales du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur sur ce dossier.

VI.2.6. Approvisionnement et Services

La situation financière de l'Organisation n'a pas permis de passer le marché de fournitures de bureau; le Haut-Commissariat envisage de le faire dés que sa situation de trésorerie le permettra, solution plus intéressante pour l'Organisation que le système actuel d'achat au comptant.

S'agissant de la maintenance du matériel et des équipements, les contrats passés avec les différents concessionnaires restent toujours en vigueur.

Pour le carburant, dont les prix sont homologués, l'exigence du fournisseur (ELF) d'un paiement au comptant avant enlèvement a amené le Haut-Commissariat à signer un contrat avec un autre fournisseur (SHELL), sur la base de conditions de paiement plus favorables.

VII.2.6. Gestion du Matériel

Au cours du semestre, les acquisitions de véhicules ci-aprés ont été faites, suite à une consultation des différents concessionnaires de la place.

Au titre du budget 1994

- 2 Voitures Nissan B13 affectées au Projet Ports et Voie Navigable et au Centre Régional de Documentation.
- 1 Car NISSAN destiné au transport des élèves, pour la Structure d'Exploitation de DIAMA

Au titre du budget 1995

- 1 Véhicule Nissan Patrol Station Wagon pour les missions du Haut-Commissariat.
- 1 Véhicule Nissan Patrol Station Wagon pour la Structure d'Exploitation de DIAMA.
- 1 Véhicule Nissan B14 pour le Service Général du Haut - Commissariat.

R é f o r m e

Au niveau du Haut-Commissariat du matériel et des équipements hors d'usage ont fait l'objet de réforme suivant décision n° 0036/O.M.V.S./HC du 26 Mai 1995.

Pour le parc automobile, a été également autorisée, par décision n° 0035/O.M.V.S./HC du 23 Mai 1995, la réforme des véhicules ci-aprés :

MARQUE	IMMATRICU-LATION	ANNEE D'ACQUI-SITION	AFFECTATION AVANT REFORME
Renault R12	ER.281.IT	1986	SE/DIAMA
Fiat Panda	ER.325.IT	1988	Ht-Commissariat
Toyota	ER.309.IT	1988	SE/DIAMA
Peugeot 405 Break	1NU.1146.IT	1990	Ht.Commissariat

Le produit de ces réformes, conformément à la réglementation, est destiné au Fonds Spécial de l'O.M.V.S.

VII. - EXPLOITATION DES BARRAGES

VII.1. MISE EN PLACE DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS

En application des décisions de la 39ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres relatives à la mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs de l'OMVS (A.G.O.C.) au plus tard en Juillet 1995 sur la base d'un capital de 1,5 Milliards de Franc CFA, le Haut-Commissariat a dès le mois de Janvier 1995 entrepris toutes les actions nécessairesdevant permettre la convocation des instances constitutives de l'AGOC.

C'est ainsi qu'après avoir demandé aux Etats-Membres de prendre toutes les mesures utiles pour, d'une part préparer les missions de sensibilisation en leur apportant tout l'appui nécessaire et d'autre part faire libérer par les services compétents les montants représentant les souscriptions de la Puissance Publique et ses démembrements, le Haut-Commissariat a entrepris une seconde campagne d'information et d'explication auprès de tous les opérateurs économiques nationaux et privés en vue d'une large participaiton à l'Agence.

Pendant ces missions, qui se sont déroulées au Sénégal (Dakar, Saint-Louis et Richard-Toll du 19 au 27 février 1995), au Mali (Bamako du 11 au 19 mars 1995) et en Mauritanie (Nouakchott du 1er au 4 avril 1995), le Haut Commissariat, au cours des rencontres avec les chambres de commerce, les organisations patronales, les employeurs, les sociétés nationales d'électricité, les sociétés d'alimentation en eau urbaines, les sociétés de navigation, les sociétés de développement agricole et plusieurs opérateurs économiques privés, a exhorté ces acteurs du développement à saisir l'opportunité qui leur est offerte par l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs pour s'impliquer plus activement et de façon plus rentable dans le processus de mise en valeur des ressources du bassin du fleuve Sénégal.

Comme à Nouakchott où un compte de constitution de société a été ouvert à la Banque Mauritanienne pour le Commerce International (BMCI) et pour faciliter les opérations bancaires á mener, des comptes de constitution de société destinés à recevoir les montants des souscriptions des actionnaires potentiels ont été ouverts auprès de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie (BICIS) à Dakar et de la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts (BMCD) à Bamako.

A la date du 25 Juin 1995 la situation des souscriptions se présente comme suit :

BMCI (Mauritanie) : créditée de 28 045 312,50 UM soit 120 289 231 F.CFA ainsi répartis : 19 425 000 UM soit 83 237 091 F.CFA au titre de l'Etat et de ses démembrements et 8 620 312,5 UM soiT 37 052 140 F.CFA au titre du privé.

BICIS (Sénégal) : créditée d'un montant de 142 500 000 F.CFA qui est réparti comme suit : 120 000 000F.CFA au titre de l'Etat et de ses démembrements et 22 500 000 F.CFA au titre du privé.

BMCD (Mali) : aucun versement n'a été opéré.

Malgré les différentes relances du Haut Commissariat, la situation des souscriptions dans les comptes ouverts à cet effet au niveau des différentes Banques n'a pas encore atteint le niveau exigible pour la constitution effective de l'AGOC, niveau qui est de 93 750 000 f.CFA au titre de l'Etat dans chaque pays et de 31 250 000 f.CFA au titre du privé résidant dans chaque Etat, ce qui représente le quart des actions souscrites conformément aux dispositions de la loi de Juillet 1867 sur les Sociétés.

Il importe donc que des décisions opportunes soient prises au niveau des Etats membres pour permettre de remplir les conditions juridiques et financières nécessaires à la constitution effective de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs dont la mise en place est un préalable pour nos partenaires financiers avant toute évaluation du projet Energie, mais aussi pour certains d'entre eux il s'agit d'une nécessité pour la poursuite de leur appui financier à l'exploitation des ouvrages communs.

VII.2. GESTION DES EAUX DU FLEUVE

Suite aux recommandations de la 20ème réunion de la CPE tenue à Dakar du 10 au 13 Octobre 1994, les lachers d'eau à Manantali pour abaisser le niveau de la retenue à la côte 185,00m pour les travaux de réparation du rip rap se sont poursuivis jusqu'au 31 Janvier 1995 à des débits moyens de :

- 1200 m3/s du 14 décembre 1994 au 4 janvier 1995;
- 350 m3/s du 5 au 31janvier 1995.

Il en a résulté des débits à Bakel de:

- 1200 m3/s du 4 au 15 décembre 1994;
- 1300 m3/s du 17 décembre 1994 au 7 janvier 1995;
- 400 m3/s du 9 janvier au 5 février 1995.

Du 2 Février au 22 Mars 1995,les débits de lâchers à Manantali ont augmenté progressivement de 120 à 155 m3/s pour maintenir les débits à Bakel à environ 135 à 150 m3/s.

La 21ème Session de la Commission Permanente des eaux tenue à Manantali du 22 au 24 Mars 1995 a retenu pour la période de contre saison chaude 1995 :

- des débits à Bakel de:

  50 m3/s de fin Mars au 15 Juin 1995 ;

  150 m3/s du 16 Juin au 30 Juin 1995 ;

  200 m3/s du 1er au 15 Juillet 1995.

- le maintien du plan d'eau à la cote 1,75 m IGN aussi longtemps que les apports le permettront, sans descendre en dessous de 1,50 m IGN.

En application de ce programme les lâchers à Manantali ont été de:

- 57 m3/s du 23 Mars au 2 Avril 1995;
- 75 m3/s du 03 Avril au 12 Mai 1995.

Pour atténuer la baisse du niveau de la retenue de Diama amorcée depuis le 12 Avril 1995, les lâchers d'eau à Manantali ont été portés à:

- 90 m3/s du 13 Mai au 14 Mai 1995 ;
- 120 m3/s du 15 au 30 Mai 1995 ;
- 175 m3/s du 31 Mai au 15 Juin 1995 ;
- 160 m3/s à partir du 16 Juin 1995.

Sous l'effet de ces lâchers d'eau à Manantali, le débit à Bakel a été d'environ.

- 50 m3/s de fin Mars au 20 Mai 1995 ;
- 100 m3/s du 21 Mai au 04 Juin 1995 ;
- 160 m3/s du 05 au 23 Juin 1995.

Durant le dernier trimestre 1994, pour permettre d'amorcer la décrue, le plan d'eau à Diama a été abaissé pendant une bonne période au dessous de 1,50 m IGN. Ceci a permis de procéder à l'inspection de la digue de fermeture du Barrage de Diama et à celle de la Digue Rive Droite.

Ainsi durant le mois de Janvier 1995, du fait des importants apports découlant des lachers opérés précédemment au barrage de Manantali, le niveau de la retenue de Diama a fluctué entre 1,50 m IGN et 1,75 m IGN, la cote étant imposée par les débits de déversement.

Le plan d'eau a ensuite été maintenu à peu près constant à 1,75 m IGN à Diama du 1er février au 11 avril 1995.

Du 12 avril au 11 Mai 1995, le plan d'eau a varié dans les limites ci-dessous :

- de 1,74 m à 1,70 m du 12 au 16 Avril 1995 ;
- de 1,69 m à 1,60 m du 17 Avril au 6 Mai 1995 ;
- de 1,59 m à 1,52 m du 7 au 18 Mai 1995.

Pour permettre le démarrage des travaux de consolidation de la Digue de fermeture rive droite et la protection des villages de Diama, N'Digue et Rouq et conformément aux dispositions contractuelles, la cote de la retenue de Diama a été maintenue autour de 1,50 m IGN à Diama du 12 Mai au 27 Juin 1995.

Pour la campagne de contre saison chaude 1995, les ouvrages de réalimentation des marigots de l'Aftout es Sahel et du Dioup ont été ouverts le 16 Mars 1995.

VII.3. GESTION TECHNIQUE DES OUVRAGES

Les activités courantes d'exploitation et de maintenance se sont poursuivies dans les limites des moyens disponibles.

Pour le barrage de Diama, les opérations de surveillance et d'entretien des équipements électromécaniques du barrage et des installations annexes (MECEP) se sont déroulées normalement.

Toutefois, comme signalé dans les rapports précédents, plusieurs opérations d'entretien et de réparation au niveau du barrage de Diama attendent toujours, faute de moyens financiers. Il s'agit notamment :

- de la réfection des remblais des passerelles;
- de réfection des peintures des palplanches;
- de la rénovation de la station de décantation et du réseau d'adduction d'eau.

Par ailleurs, l'exploitation du barrage de Diama souffre de l'insuffisance de pièces de rechange et d'outillage ainsi que de l'insuffisance et de la vétusté des équipements de maintenance.

En ce qui concerne les deux transformateurs endommagés depuis Septembre 1994 après une tornade, à la suite des réclamations adressées à la SENELEC, cette dernière a commis les Assurances Générales du Sénégal (A.G.S.) qui ont désigné un expert indépendant : SERIM AFRIQUE.

Après l'expertise réalisée en Avril 1994 à Diama, la SENELEC examine les moyens de transporter les transformateurs à Dakar pour les décuver.

La réparation de la digue rive droite (bouchage des trous d'érosion et des cornières en crête de digue) a été effectuée par l'entreprise RAZEL sous la maîtrise d'oeuvre du Département de l'Insfrastructure Régionale (DIR).

La 2ème phase des travaux de réparation de la digue de fermeture rive droite vient de s'achever.

Les levés topographiques réalisés sur l'évacuateur de crue, l'écluse de la digue de bouchure ont permis de constater la bonne tenue de ces ouvrages.

S'agissant des aménagements techniques à apporter à l'écluse définis par la SOGREAH pour un montant de 800 000 Francs Français afin de permettre la gestion du plan d'eau à Diama à 2,50 m IGN, une requête sera adressée à la Caisse Française de Développement pour le financement de cette opération.

En ce qui concerne le barrage de Manantali, la surveillance et l'entretien des ouvrages se sont déroulées conformément aux consignes d'exploitation.

Les mesures d'auscultation n'ont pas révélé de problème majeur.

Pour ce qui est des équipements électromécaniques, les entretiens préventifs ont été exécutés et certains travaux de réparation ou de modification réalisés (stations balises ARGOS, stations d'auscultation, quai flottant, etc...)

Dans l'ensemble, l'état général des ouvrages est satisfaisant.

Il s'agira cependant d'engager au plus vite certains travaux urgents (révision micro-turbine, sécurisation du téléphone, renforcement du système d'étanchéité des vannes segments de fond).

En outre malgré les efforts déjà entrepris, ou en cours, l'exploitation et la maintenance du barrage de Manantali sont toujours caractérisées, pour les mêmes raisons que pour le barrage de Diama, par la vétusté et l'insuffisance de certains équipements de maintenance et du parc automobile.

Cette situation mérite dès à présent une attention toute particulière en raison, entre autres, des nouvelles orientations de la KFW dont le financement pour les deux prochaines années sera consacré à une assistance allégée constituée essentiellement:

- de missions de courte durée d'un ingénieur polyvalent;
- du suivi et de l'interprétation des résultats d'auscultation ;

- d'une mise à disposition de fonds domiciliés en Europe et destinés exclusivement à l'achat des pièces de rechange jugées prioritaires pour l'entretien des équipements du barrage ;
- de l'appui matériel à la Cellule de Limnologie.

Les actions de recherche de financement entreprises par le Haut Commissariat, notamment auprès de la BAD sur les reliquats de financement de Manantali, pour la réalisation de certains travaux de réfection et d'amélioration au niveau des barrages ainsi que des parcs automobiles n'ont pas encore abouti.

Par ailleurs les campagnes de mesures limnologiques qui se sont jusqu'à présent déroulées normalement devront à l'avenir être renforcées quantitativement (nombre de mesures) et qualitativement (analyse bactériologique) en tenant surtout compte du niveau de destockage occasionné par les travaux de réparation du rip rap.

Enfin le Haut Commissariat envisage de reprendre contact avec la commission Internationale des Grands Barrages pour l'établissement d'une liste de consultants spécialisés susceptibles d'être retenus pour l'inspection technique du barrage de Manantali dont les termes de référence ont été transmis pour observations à la Kf.W qui en a accepté le principe du financement.

Quant au barrage de Diama, le financement de l'inspection technique est actuellement recherché.

VII.4. GESTION DES USAGERS DES EAUX DU FLEUVE SENEGAL

Pour l'année 1995, les prévisions suivantes, concernant les activités des usagers des eaux du fleuve, ont été retenues comme donnés de base pour les programmes de gestion des eaux pendant la saison sèche 1994/1995.

VII.4.1. *Cultures céréalières et maraîchères*

Les données de la saison 1993/1994 ont été reconduites par défaut d'information sur la campagne 1994/1995.

Rive droite

Campagne	Délégation Rosso	Délégation Boghé	Délégation Kaédi	Délégation Gouraye	Total
Contre Saison Froide 94/95	100 ha	1166 ha	300 ha	110 ha	1676 ha
Contre Saison Chaude 1995	1392 ha	660 ha	330 ha		2382 ha

Rive Gauche

Campagne	Délégation Dagana	Délégation Podor	Délégation Matam	Délégation Bakel	Total
Contre Saison Froide 94/95	700 ha	2250 ha	1400 ha	450 ha	4800 ha
Contre Saison Chaude 1995	2800 ha	1300 ha	450 ha		4550 ha

Haut bassin

719 ha de cultures maraîchères en contre saison froide.

VII.4.2. *Cultures industrielles*

- environ 7 650 ha de cultures de canne à sucre.

VII.4.3. *Prélèvements d'eau brute pour l'alimentation en eau urbaine*

- 14 334 000 m3 pour la ville de Dakar;
- 4 171 579 m3 pour la ville de Saint Louis;
- 1 631 723 m3 pour la ville de Kayes;
- 894 510 m3 pour les villes de Richard Toll, Dagana, Podor, Matam et Bakel;
- 372 000 m3 pour la ville de Rosso Mauritanie.

Les redevances facturées, à la date du 30 Juin 1995, pour l'année 1995 s'élèvent à 112 950 752 FCFA ainsi réparties:

Usagers	Montant en F.CFA	Activités/Période
S.A.E.D.	960 000	irrig. CSF 94/95
	6 370 000	irrig. CSC 1995
	17 050 000	irrig. Hivern.1995
Total	24 380 000	
SONADER	204 000	irrig. CSF 94/95
	3 973 200	irrig. CSC 1995
	9 922 500	irrig.Hivern.1995
Total	14 099 900	
C.S.S.	57 347 803	irrig. Janvier à Avril 1995
SONEES	15 520 071	a.e.p. 1995a
EDM	1 305 378	a.e.p. 1995
SONELEC	297 600	a.e.p. 1995

A la date du 30 Juin 1995, il a été payé au titre de ces redevances 57 347 803 F.CFA pour les mois de Janvier à Avril 1995 par la C.S.S.

Il reste à facturer pour l'année 1995 :

- 110 781 587 F.CFA à la CSS au titre des prélèvements d'eau de Mai à Décembre 1995 ;

- 403 500 F.CFA aux agriculteurs maliens pour la contre saison froide 1994/1995 (220 ha) et l'hivernage 1995 (719 ha). Cette facture sera transmise à la Structure relais dès qu'elle sera désignée par les autorités maliennes.

Au total les redevances 1995 (déjà facturées et à facturer) s'élèvent à 224 135 839 F.CFA soit 507 400 F.CFA de plus que les prévisions budgétaires pour l'année 1995 (223 628 439 F.CFA).

Cette augmentation s'explique par les variations enregistrées sur les prévisions des campagnes de contre saison froide (1 676 ha à 1021 ha) et de contre saison chaude (2 382 ha à 2 838 ha) en rive droite entre les périodes d'établissement du projet de budget 1995 et de facturation effective.

Le montant global des impayés de 1987 à 1995 s'élèvent à 869 184 917 F.CFA sur un montant global facturé de 1 425 207 365 F.CFA durant la même période, ce qui représente un taux de recouvrement de 39,01 %.

Le Haut Commissariat a rencontré à Bamako le 14 Mars 1995 et à Dakar le 21 Mars 1995 les Cellules Nationales OMVS et les usagers pour discuter des modalités de facturation et de recouvrement des redevances.

L'objectif recherché est:

- de faciliter et de rendre plus réalistes les prévisions budgétaires liées aux redevances de prélèvements d'eau ;

- d'établir des plans de trésorerie, aussi bien pour le Haut Commissariat que pour les usagers, sur des bases plus crédibles ;

- d'avoir un cadre contractuel de référence réglementant les relations entre le Haut Commissariat et les usagers.

Ces rencontres ont abouti aux recommandations suivantes:

a) Estimation des redevances annuelles

Les gros usagers (Sociétés agroindustrielles et Sociétés d'alimentation en eau des centres urbains) et les structures relais, représentant les usagers agricoles, communiquent au plus tard le 31 octobre de chaque année leurs prévisions de prélèvements d'eau ou de superficies à emblaver pour l'année à venir.

Ces informations serviront à faire l'estimation des redevances pour l'année budgétaire à venir.

b) Facturation

Les factures seront établies à raison de trois tranches par an ainsi réparties :

- pour les cultures irriguées vivrières et l'alimentation en eau urbaine:

  1ère tranche couvrant la campagne de contre saison froide; factures à établir par le Haut-Commissariat en fin Janvier.

  2ème tranche couvrant la campagne de contre saison chaude; factures à établir par le Haut-Commissariat en fin Mars.

  3ème tranche couvrant la campagne d'hivernage ; factures à établir par le Haut-Commissariat en fin Septembre.

- pour les cultures industrielles et l'alimentation en eau urbaine :

  1ère tranche couvrant la période de janvier à avril factures à établir par le Haut-Commissariat en fin Janvier.

2ème tranche couvrant la période de Mai à août; factures à établir par le Haut-Commissariat en fin Mai.

3ème tranche couvrant la période de Septembre à Décembre. factures à établir par le Haut-Commissariat en fin Septembre.

c) Paiement des redevances à l'O.M.V.S.

Les structures relais, les Sociétés agroindustrielles et les Sociétés d'alimentation en eau des centres urbains procèdent au paiement à l'O.M.V.S. des redevances aux échéances ci dessous:

- pour les structures relais chargés des usagers agricoles:

  le 31 Mars pour la tranche de contre saison froide;

  le 31 Juillet pour la tranche de contre saison chaude;

  le 31 Décembre pour la tranche d'hivernage.

- pour les sociétés agroindustrielles et les sociétés d'alimentation en eau des centres urbains:

  le 15 Mai pour les prélèvements effectués de Janvier à Avril ;

  le 15 Septembre pour les prélèvements effectués de Mai à Août ;

  le 15 Janvier pour les prélèvements effectués de Septembre à Décembre.

Il faut par ailleurs souligner les nombreuses modifications des besoins de prélèvements d'eau que les Structures relais transmettent au Haut-Commissariat qui ne dispose pas présentement des moyens de contrôle sur les superficies aménagées irriguées et les estimations de prélèvements d'eau.

Ces modificaitons qui sont opérées après l'adoption du budget arrêté sur la base des prévisions de prélèvements, sont préjudiciables aux Etats-Membres qui sont tenues de prendre en charge les déficits de recettes escomptées.

Il apparait donc urgent en attendant la mise en oeuvre de moyens de contrôle fiables que les Etats-membres invitent les différents usagers des eaux du fleuve à évaluer de façon plus précise les superficies à emblaver et leurs besoins de prélèvements d'eau soumis à facturation.

VII.5 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

VII.5.1. Gestion administrative

Le pourvoi au poste de secrétaire autorisé pour la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages pour l'année 1995 est en cours.

A Diama et Manantali, la situation du personnel n'a pas beaucoup évolué.

Il faut cependant noter la prise de service à Diama du nouveau Chef de Division Technique depuis Janvier 1995.

A Manantali, un conducteur d'engin a démissioné en Janvier 1995. De même le contrat du dernier Expert en service dans le cadre de l'assistance à l'exploitation du barrage de Manantali est arrivé à terme en début d'année 1995.

VII.5.2. Gestion financière

A la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages, le budget de 67 048 994 F.cfa a été exécuté à hauteur de 28,99 % au 20 Mai 1995.

Les approvisionnements sont de 24 650 000 F.CFA, la situation de l'endettement étant de 9 381 842 F.CFA.

De Février à Avril 1995 le budget de la SPEB de Diama qui est de 281 881 874 F.CFA a été exécuté à 32 %. L'endettement est estimé à plus de 105 millions de F.CFA dont les 2/3 sont constitués par les factures impayées de la SENELEC.

Compte tenu du retard enregistré dans l'appui technique et financier sollicité auprès de la BAD et du FAC et de la nouvelle orientation de la KFW, qui a maintenu un appui très allégé, la situation financière des structures provisoires d'exploitation des barrages qui est à l'image de celle du Haut Commissariat, mérite une attention particulière.

A N N E X E S

A N N E X E

AU

CHAPITRE 2

NOTE SUR L'UTILISATION DES RELIQUATS DES FONDS ARABES ET DE LA B.I.D.

Une mission du Haut-Commissariat de l'O.M.V.S. composée du Directeur du Département du Développement et de la Coordination et du Directeur du Département des Investissements et de la Dette s'est rendue à Bamako et à Nouakchott du 1er au 11 Février 1995. Elle a aussi pris contact avec les Département et Services concernés du Sénégal.

Cette mission et ces contacts visent essentiellement à étudier les possibilités qui s'offrent au niveau des Etats-membres pour l'utilisation des reliquats des fonds arabes et de la B.I.D. destinés au financement des projets agricoles dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

Ceci a permis de faire le point avec les Etats et de recueillir les projets agricoles jugés prioritaires.

POUR LE MALI :

Au Mali dans la vallée proprement dite du fleuve Sénégal, le potentiel atteint près de 9 000 ha dont 7 000 facilement irrigables. Au niveau des affluents de Karakoro, Falémé et du systèmes TKLM on avoisine 67 000 ha.

I. POTENTIEL

La répartition par zone de ces potentiels est la suivante :

1.1. - La vallée :

- Aval Manantali..... 5 000 ha
- Logo (Maloun-Kounda)..... 500 ha
- Aval Kayes (Projet Koweitien).... 2 000 ha

1.2. - Les Affluents :

- Karakoro..... 5 000 ha
- Falémé..... 2 000 ha
- Système TKLM ..... 60 000 ha

II. PROGRAMMATION

La programmation de mise en valeur de ce potentiel à court, moyen et long terme se présente comme suit :

2.1. Court terme :

Les surfaces concernées à court terme pour les études et les travaux :

- Aval Manantali ..... 2 000 ha
- Logo (Maloum-Kounda)..... 300 ha
- Aval kayes (Projet Koweitien) ..... 400 ha

2.2. Moyen terme : Etude et travaux

- Aval Manantali ..... 3 000 ha
- Logo (Maloum-Kounda)..... 200 ha
- Aval Kayes (Projet Koweitien)..... 1 600 ha
- Karakoro ..... 500 ha
- Falémé..... 200 ha
- Système TKLM..... 2 000 ha

2.3. Long terme

Les prévisions intégrent aussi bien les aménagements agro-pastoraux que toutes les autres actions de développement rural et de valorisation.

-	Karakoro.....	4 500 ha
-	Falémé	1 800 ha
-	Système TKLM.....	10 000 ha

POUR LA MAURITANIE

MOYENS PERIMETRES IRRIGUES DE BOGHE ET KAEDI

Compte tenu des perspectives offertes par les barrages de Diama et Manantali et de l'impérieuse nécessité de pallier le déficit chronique céréalier, la SONADER entreprend une politique hardie d'aménagement de périmètres irrigués pour atteindre à terme l'autosuffisance alimentaire.

Les moyens périmètres constituent la transition souhaitée entre les petits périmètres villageois (PPV) qui ont donné satisfaction mais présentent l'inconvénient de concerner de trop faibles superficies et les grands périmètres qui se heurtent à des difficultés de gestion et dont les coûts à l'hectare sont élevés.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'aménagement de six (6) moyens périmètres dans la zone de Boghé et Kaédi à savoir : SENO BOUSSOBE (191 ha), BABABE (198 ha), SORIMALE (123 ha), ANDO BADR (191 ha), NERE WALO (158 ha) et GARLI (406 ha). ces projets ont fait l'objet d'études de niveau APD.

Les populations concernées sont très motivées et ont déjà vécu l'expérience des PPV. Elles sont donc initiées aux techniques de l'irrigation et souhaitent disposer de surfaces plus importantes sur de nouveaux aménagements.

Le programme d'intervention comporte :

- l'endiguement des périmètres pour les protéger des innondations du fleuve ou des bassins versants latéraux,

- l'installation des stations de pompage constituées de petits groupes moto-pompe Diesel déplaçables à l'exception du périmètre de Garli où est projeté un équipement électromécanique,

- l'irrigation à partir des canaux en terre compactée dont la régulation sera assurée en partie par des modules à masques,

- un réseau de drainage avec stations d'exhaure, un réseau de pistes et de brise-vents.

Les infrastructures principales sont prévues pour être réalisées à l'entreprise ou en régie. Les aménagements terminaux au niveau des Unités Autonomes d'Irrigation (UAI) seront à la charge des paysans à l'aide des prêts du crédit agricole.

Les coûts indiqués dans les APD ont été actualisés, ils ont été majorés de 30 % (estimation du taux d'inflation engendré par la dévaluation d'octobre 1992).

Les coûts à l'hectare obtenus varient entre 368 000 UM et 778 000 UM sans compter l'aménagement interne aux blocs et aux UAI.

Le tableau suivant donne les différents coûts d'investissement des périmètres étudiés y compris le contrôle des travaux (8%) :

Moyen périmètre	APD	Superf. brut (ha)	Coût Global	Coût par hectare
ANDO BADR	AGRER	191	98 180 899	514 036
CARL I	AGRER	406	270 462 840	666 165
SORI MALE	AGRER	123,4	45 412 570	368 011
NERE WALO	AGRER	158	62 561 984	395 962
BOUSSOBE	AGRER	191	132 820 270	695 384
BABABE	AGRER	198	154 084 790	778 206

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

CARTE DE SITUATION DES MOYENS PERIMETRES

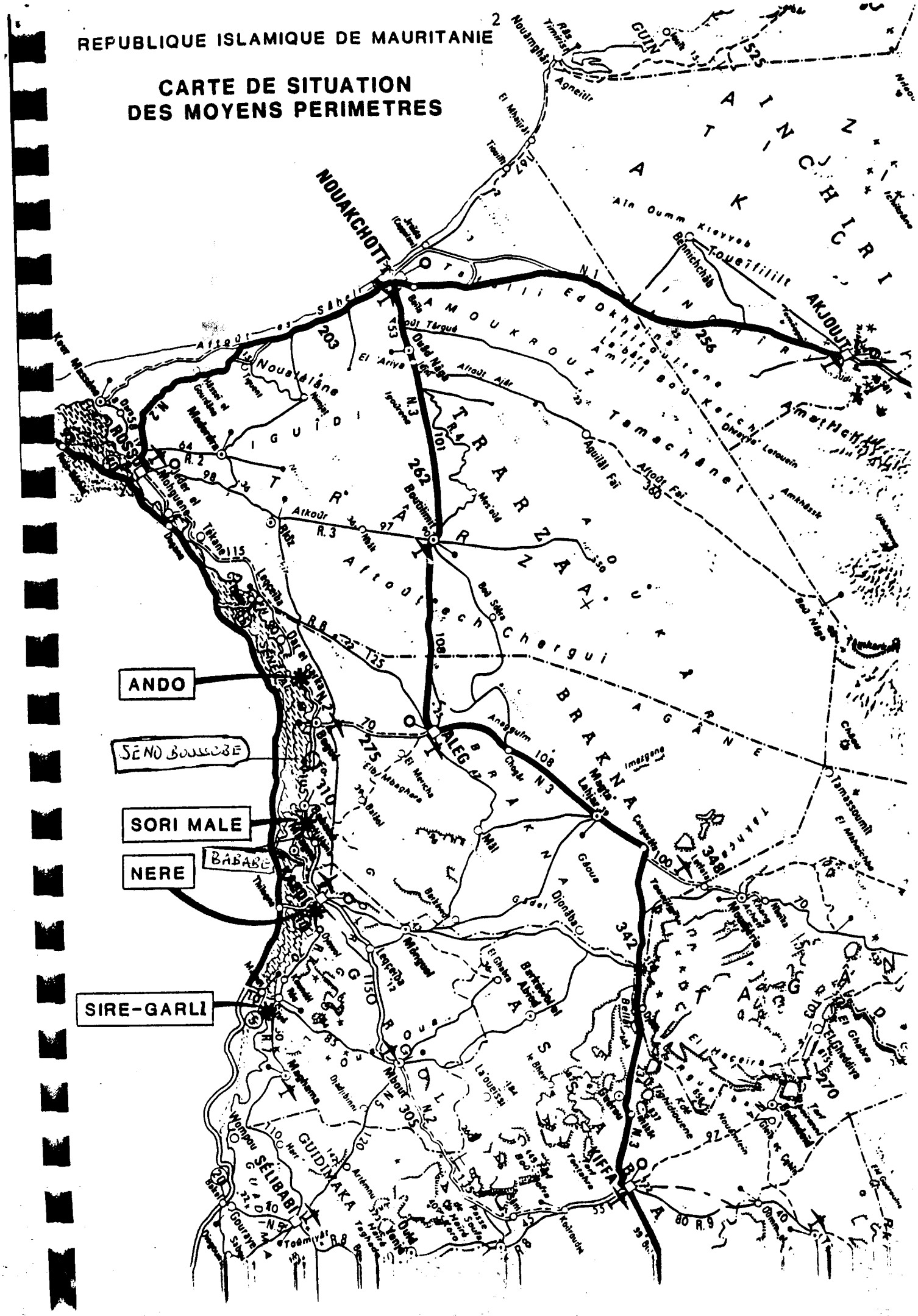

FICHE TECHNIQUE DE : *SENO BOUSSOBE*

Le périmètre de SENO BOUSSOBE est situé entre Boghé et Bababé et se partage entre les terroirs des villages de Sare-Souki à l'aval et Seno Boussobé à l'amont.
166 familles doivent bénificier de l'aménagement de ce périmètre. La population active est de 376 hommes et de 551 femmes.

L'ensemble du périmètre est divisé en 26 blocs tertiaires de l'ordre de 7.5 ha chacun.

La digue de protection du périmètre des crues du fleuve est calée à la cote 10.60 IGN et atteint 5437 métres de longueur.

La station de pompage, composée de cinq(5) moto-pompes, doit relever un débit de pointe de 500l/s d'une hauteur géométrique de 7.3 mètres, correspondante à l'écart entre la cote d'étiage du fleuve:2.8 m et la cote du miroir du bassin de dissipation:10.10 m.

Le réseau d'irrigation est constitué par 9177 m de canaux de terre compactée non revêtus.

On compte 29 prises pour blocs tertiaires, 3 partiteurs avec seuils de contrôle et un partiteur principal sont prévus pour les dérivations vers les canaux d'irrigations.Le débit en zmont de tête morte est contrôlée par une vanne et un seuil.

Le réseau de drainage est constitué par 3720 mètres de drains principaux et 11 500 m de fossés drainants.

La station d'exhaure, de 6 moto-pompes, debite à 545 l/s à une hauteur géométrique de 7.00 m.c.E.

Il est prévu 10 500 m de piste dont 3200m seront revêtus de latérite.

Une ceinture de brise-vent sera implantée au long de la bordure nord du périmètre sur une longueur de 3400 m.

Le coût global de l'aménagement est estimé à 132 820 270 UM soit 695 384 UM à l'hectare.

FICHE TECHNIQUE DE : *BABABE*

Le périmètre de Bababé est situé à proximité de la ville de Bababé où tous les futurs exploitants y sont originaires. 232 familles doivent bénificier de l'aménagement de ce périmètre. La population active est de 429 hommes et de 764 femmes; le probléme de main d'oeuvre ne se posera pas sur ce périmètre pour le moment compte tenu de la population de la ville de Bababé qui compte près de 8000 habitants.

La surface totale du périmètre est de 198 ha, pour une superficie nette irriguée de 178 ha .

L'ensemble est divisé en 30 blocs tertiaires de l'ordre de 7.5 ha chacun.

La digue de protection du périmètre des crues du fleuve est calée à la cote 11.20 IGN et atteint 7760 métres de longueur.

La station de pompage, composée de cinq(5) moto-pompes, doit relever un débit de pointe de 510l/s d'une hauteur géométrique de 7.9 mètres, correspondante à l'écart entre la cote d'étiage du fleuve:3.2 m et la cote du miroir du bassin de dissipation de 11.10 m.

Le réseau d'irrigation est constitué par 9169 m de canaux de terre compactée non revêtus.

On compte 31 prises pour blocs tertiaires, 6 seuils de contrôle sont prévus pour les dérivations vers les canaux d'irrigations.Le débit en zmont de tête morte est contrôlée par une vanne et un seuil.

Le réseau de drainage est constitué par 4605 mètres de drains principaux et 10889 m de fossés drainants.

La station d'exhaure, de 4 moto-pompes, debite à 362 l/s à une hauteur géométrique de 5.40 m.c.E.

Il est prévu 7800 m de piste dont 1160m seront revêtus de latérite.

Une ceinture de brise-vent sera implantée en bordure du marigot sur une longueur de 2850 m.

Le coût global de l'aménagement est estimé à 154 084 790 UM soit 778 206 UM à l'hectare.

FICHE TECHNIQUE DE : *ANDO BADR*

Le périmètre de Ando Badr se situe dans la basse vallée du fleuve sénégal, dans le secteur de Koundi sous secteur de Dar el Barka, à 44 km environ en aval de Boghé.

La surface totale du périmètre est de 191 ha, pour une superficie nette irriguée de 153 ha .

L'ensemble est divisé en 6 Unités Autonomes d'Irrigation (UAI) de l'ordre de 25.5 ha chacune.

La digue de protection du périmètre des crues du fleuve est calée à la cote 6.50 IGN et atteint 6800 mètres de longueur.

La station de pompage, composée de trois (3) moto-pompes, doit relever un débit de pointe de 420l/s d'une hauteur géométrique de 7.25 mètres.

Le réseau d'irrigation est constitué par 7415 m de canaux de terre compactée non revêtus.

La régulation s'effectuera par l'amont moyennant des modules à masques au nombre de 11.Deux ouvrages de chute en canaux sont prévus dans le périmètre ainsi que 3 déversoirs de sécurité.

Le réseau de drainage est constitué par un drain principal de 1700 m de longueur et 5200 m de drains secondaires et tertiaires.

L'exhaure sera assuré par un GMP qui sera dimensionné pour évacuer un débit de 280 l/s.

Il est prévu 7415 m de piste non revêtus ,ainsi que des ouvrages de franchissement de ces pistes au dessus.

Le coût global de l'aménagement est estimé à 98 180 899 UM soit 514 036 UM à l'hectare.

FICHE TECHNIQUE DE : *NERE WALO*

Le périmètre de Nere Walo se situe dans la hautee vallée du fleuve sénégal, dans le secteur de Dirol-Kaédi, à 20 km environ en aval de Kaédi.

La surface totale du périmètre est de 158 ha, pour une superficie nette irriguée de 126 ha .

L'ensemble est divisé en 9 Unités Autonomes d'Irrigation (UAI) de l'ordre de 14.0 ha chacune.

Une diguette de fermeture en aval du périmètre est prévue, les cavaliers du canal principal forment diguette à l'Est et au Nord du périmètre. La cote de la digue est calée à 10.0 IGN et s'étale sur une longueur de 1200 mètres.

La station de pompage, composée de trois (3) moto-pompes, doit relever un débit de pointe de 335l/s. Le bassin de dissipation est dimensionné pour un pompage de 535 l/s de façon à alimenter deux périmètres villageois avoisinants.

Le réseau d'irrigation est constitué par 6555 m de canaux en terre compactée dont 1200 mètres sont revêtus.

La régulation s'effectuera par l'amont moyennant des modules à masques au nombre de 10.Cinq ouvrages de chute en canaux sont prévus dans le périmètre ainsi que 2 déversoirs de sécurité.

Le réseau de drainage est constitué par des drains de 3640 m de longueur.

L'exhaure sera assuré par un GMP qui sera dimensionné pour évacuer un débit de 160 l/s.

Il est prévu 7835 m de piste non revêtus ,ainsi que des ouvrages de franchissement de ces pistes au dessus.

Le coût global de l'aménagement est estimé à 62 561 984 UM soit 395 962 UM à l'hectare.

POUR LE SENEGAL

PROJETS SUSCEPTIBLES D'ETRE FINANCES

Cuvette de ARAM

APD provisoire disponible pour 660 ha. Des requêtes de financement envoyées à la B.I.D. et à la BADEA depuis Novembre 1992 n'ont pas eu de suite.

Le financement des études restantes et des travaux a été estimié à 3 900 000 CFA avant dévaluation.

Cuvette de OUA-OUA

APS disponible pour 2 600 ha, à actualiser

Cuvette de MADINA - NDIAYEBE

APS disponible pour 2 500 ha, à actualiser

Cuvette de Sinthiou DANGDE

APS disponible pour 1100 ha à actualiser

Cuvette de THIOUBALEL

APS disponible pour 2500 ha, à actualiser

Cuvette de DEMET

APS disponible pour 1200 ha, à actualiser

Par ailleurs, lors d'une mission de la SAED à DJEDDAH du 19 au 27/02/1995, les projets suivants ont été présentés pour un financement éventuel par la BID et la BADEA :

A - Programme de réalisation de 10 casiers de la vallée du Lampsar pour une superficie de 2020 ha. L'APS est disponible.

B- Projet d'aménagement de la cuvette de PODOR (1200 ha), l'APS, l'APD et le DCE sont disponibles.

C- Projet d'aménagement de PIV du DOUE (Madina-Pété) pour une superficie de 1700 ha.

D- Projet de désenclavement IIe à Morphil avec la construction de 4 ponts (NDIOUM, MBOYO, MADINA NDIAYEBE, NGOUI) et de 50 Km de pistes latéritées.

E- Projet d'aménagement de DIOULOL/ODOBERE pour une superficie de 450 ha. L'APS est disponible.

F- Projet d'aménagement de KOBILO pour une superficie de 700 ha. L'APS est disponible.

G- Projet d'aménagement de KANEL pou une superficie de 800 ha. l'APS est disponible.

Il convient, sur cette base, d'examiner les voies et moyens d'accélérer l'utilisation des reliquats des Fonds Arabes et de la B.I.D, en tenant compte des désidérata des Etats ainsi que des procédures des Bailleurs de Fonds concernés.

CONVENTIONS EN COURS : mobilisation des financements

ANNEXE (CHAP. III.)

1. - KfW :

. Conventions relatives au Fonds pour mesures d'accompagnement au Barrage de Manantali - (DM 15 000 000) et Contrat d'Augmentation de DM 20 2000 000. Elles concernent :

. l'Assistance à l'exploitation du Barrage de Manantali

. l'Etude du Plan d'Alerte

. l'Etude d'Exécution des Postes des Systèmes Est et Ouest

. la Dégradation de la protection amont du Barrage de Manantali.

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

DM	2 055 025,59
FCFA	125 109 904
ECUS	772 311,19

Conduisant à un total de :

DM	7 715 972,55
FCFA	451 819 736
EU$	5 690,70
ECUS	1 215 908,49

2._ CFD :

. Conventions portant sur : **FF 10 000 000**

FF 7 000 000

FF 46 000 000

FF 50 000 000

+ reliquats des Conventions relatives à Manantali.

. Endiguement Rive Droite du fleuve Sénégal (Travaux et Supervision).

. Etude d'ordonnancement du projet Energie.

. Etude d'Exécution de la Conduite du Réseau (Dispatching) des télécommunications et de la Structure d'Exploitation.

. Endiguement Rive Gauche du fleuve Sénégal (Travaux et Supervision).

. Avenants n°1, 2 et 3 aux marchés de l'Endiguement Rive Gauche (Travaux et Supervision).

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après:

FF	9 902 764,49
FCFA	195 972 086
ECUS	657,79

. Conduisant à un total de :

FF	61 551 997,24
FCFA	954 651 227
ECUS	657,79

3. _ FAC :

. Convention portant sur FF 2 500 000

. Convention portant sur FF 1 494 000

. Etude de la Tarification de l'Energie Hydro-électrique haute tension.

. Etude des problèmes d'environnement et de protection des milieux naturels

Les demandes de paiement ont porté sur les montants ci-après :

FF 918 202,00

Conduisant à un total de :

FF 1 585 372,00

4). _ FAD :

. Conventions portant sur UCF 5 250 000)
et UCF 646 500)

. Endiguement Rive Droite du fleuve Sénégal (2ème tranche) (Travaux et Supervision).

. Etude macro-économique d'un programme de Développement Intégré du Bassin du fleuve Sénégal.

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

FF	3 986 530,95
DM	199 297,00
UM	15 500 237
ECU	6 040,61

Conduisant à un total de :

FF	**29 980 527,51**
DM	**738 120,00**
UM	**95 080 760**
ECU	**504 138,25**

5. - **BAD** (Reliquat du prêt CS/MAL/MR/SN/AGR/82/007 relatif au Barrage de Manantali).

. Etude pour le revêtement de la route d'accès au Barrage de Manantali.

- **BAD** (Ligne de crédit bilatéral d'origine Belge pour le financement partiel de la finalisation des D.A.O de la Centrale Hydro-électrique).

Durant le 1er Semestre 1995 aucun paiement n'a été demandé

FCFA	**0**
FB	**0**

Le total ne change pas

FCFA	**23 289 600**
FB	**2 710 000,00**

6. - **ACDI** (Etude du Réseau complet et des lignes haute tension du système Ouest).

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

CAN $	**816 161,02**

Conduisant à un total de :

CAN $	**3 589 520,01**

7. _ IDA (Etude Institutionnelle et financière).

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

£	61 789,33
F.CFA	8 995 600

Conduisant à un total de :

£	222 629,63
EU$	100 000,00
F.CFA	38 295 600

8. _ AGCD (Financement partiel de la finalisation des D.A.O de la Centrale Hydro-électrique) :

Durant le 1er Semestre 1995 aucun paiement n'a été demandé

FB 0,00

Le total ne change pas

FB 3 630 620,00

9. _ GTZ (Financement partiel de la finalisation des D.A.O de la Centrale Hydro-électrique) :

Durant le 1er Semestre 1995 aucun paiement n'a été demandé

DM 0,00

Le total ne change pas

DM 374 015,00

Il convient également d'ajouter les paiements demandés aux co-financiers du lot Génie Civil de Manatali concernant les travaux de réhaussement de la crète de la digue du barrage. Les demandes de décaissement ont porté sur les montants ci-après

- **FONDS SAOUDIEN**

ECUS	26 047,88
F.CFA	2 496 864

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	194 139 406,75
F.CFA	7 280 980 718
ECUS	26 047,88

- **FONDS KOWEITIEN**

ECUS	16 985,50
F.CFA	1 628 174

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	126 595 900,69
F.CFA	4 747 837 275
ECUS	16 985,50

- **FONDS D'ABU DHABI**

ECUS	12 246,21
F.CFA	1 173 881

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	91 273 129,92
F.CFA	3 423 096 372
ECUS	12 246,21

■ BID

ECUS	4 927,47

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	36 725 320,43
ECUS	4 927,47

■ KfW

ECUS	9 413,31
F.CFA	902 329

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	89 742 311,92
F.CFA	3 795 960 625
ECUS	9 413,31

- FED

ECUS	8 545,30
F.CFA	819 125

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	63 689 653,40
F.CFA	2 388 609 021
ECUS	8 545,30

- CFD

ECUS	657,79
F.CFA	63 053

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	4 902 606,00
F.CFA	183 866 739
ECUS	657,79

- FONDS DE L'OPEP

ECUS	5 942,98
F.CFA	1 042 006

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	24 710 794,03
F.CFA	1 873 816 706
ECUS	5 952,98

ANNEXE I.

ANNEXE CHAPITRE V.

O M V S

Situation des Contributions à la date du 31/05/95

Etats Membres	EX. 1989	EX. 1991	Contributions 1992			Contributions 1993			Contributions 1994			Contributions 1995			TOTAL DU PAR ETAT MEMBRE
	Solde (1)	Solde (2)	Montant	Paiements	Solde	Montant	Paiements	Solde	Montant	Paiements	Solde	Montant	Paiements	Solde	
MALI		190.163.602	293.439.686	0	293.439.686	331.818.593	263.129.164	68.689.429	335.508.269	335.508.269	0	380.893.528	0	380.893.528	933.186.245
MAURITANIE			254.526.231	59.223.337	195.302.894	281.744.840	281.744.840	0	291.155.494	208.771.017	82.384.477	326.528.242	0	326.528.242	604.215.613
SENEGAL	222.609.001		314.275.236	264.275.236	50.000.000	358.629.737	358.629.737	0	359.256.214	359.256.214	0	410.002.500	0	410.002.500	682.611.501
TOTAUX	222.609.001	190.163.602	862.241.153	323.498.573	538.742.580	972.193.170	903.503.741	68.689.429	985.919.977	903.535.500	82.384.477	1.117.424.270	0	1.117.424.270	2.220.013.359

ANNEXE N° II

O M V S

SITUATION DES REDEVANCES AU 31/5/95

REDEVABLES	EXERCICE 1990 ET ANTERIEURS	EXERCICE 1991	EXERCICE 1992	EXERCICE 1993	EXERCICE 1994	EXERCICE 1995	TOTAL RESTANT A PAYER
C.S.S.	639.364.440	Payé	Payé	Payé	Payé	110.781.587	750.146.027
SOCAS	5.340.444	1.641.600	Payé	683.540	-	-	7.665.584
SONEES	Payé	Payé	Payé	Payé	13.651.957	15.520.071	29.172.028
SAED	Payé	Payé	4.140.000	4.160.000	19.500.000	24.380.000	52.180.000
SONADER	Payé	Payé	Payé	20.120	13.592.500	14.099.900	27.712.520
E.D.M.	-	-	-	-	4.680	1.305.378	1.310.058
SONELEC	-	-	-	-	297.600	297.600	595.200
AGRICULTEURS HAUT BASSIN	-	-	-	-	-	403.500	403.500
TOTAUX	644.704.884	1.641.600	4.140.000	4.863.660	47.046.737	166.788.036	869.184.917

O M V

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU HAUT COMMISSARIAT EXERCICE 1995 EXECUTION AU 31/5/95

ANNEXE III.

ANNEXE III.

No Art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés	Reliquat de crédit	Taux d'exécu-tion	Paiements	Ecart entre engagements et paiements	% d'engagts payé
	CHAP.I DEPENSES DE PERSONNEL	468.682.158		185.653.785	283.028.373	39,61%	171.503.185	14.150.600	92,38%
	Parag.1/A CONSEIL DES MINISTRES	6.640.000		2.300.000	4.340.000	34,64%	2.300.000	0	100.00%
9	Indemnités de mission	6.640.000		2.300.000	4.340.000	34,64%	2.300.000	0	100,00%
	Parag.1/B CONTROLEUR FINANCIER	7.229.092		3.888.142	3.340.950	53,78%	3.572.954	315.188	91,89%
1	Salaires et accessoires	3.757.121		2.055.712	1.701.409	54,72%	1.740.524	315.188	84,67%
2	Indemnités de fonction	660.000		348.333	311.667	52,78%	348.333	0	100,00%
3	Indemnités de logement	2.346.000		1.238.167	1.107.833	52,78%	1.238.167	0	100,00%
5	Allocations familiales	465.971		245.930	220.041	52,78%	245.930	0	100,00%
	Parag.2 HAUT COMMISSARIAT	55.660.571		22.341.124	33.319.447	40,14%	21.692.940	648.184	97,10%
1	Salaires et accessoires	46.766.820		18.631.151	28.135.669	39,84%	17.982.967	648.184	96,52%
2	Indemnités de fonction	2.520.000		988.571	1.531.429	39,23%	988.571	0	100,00%
3	Indemnités de logement	5.934.000		2.600.642	3.333.358	43,83%	2.600.642	0	100,00%
5	Allocations familiales	439.751		120.760	318.991	27,46%	120.760	0	100,00%
	Parag.4 SERVICE ADMIN.ET COMPTABLE	172.743.325		66.483.942	106.259.383	38,49%	58.230.927	8.253.015	87,59%
1	Salaires et accessoires	87.046.349		29.091.325	57.955.024	33,42%	26.823.227	2.268.098	92,20%
2	Indemnités de fonction	1.860.000		687.809	1.172.191	36,98%	678.809	9.000	98,69%
3	Indemnités de logement	7.548.600		2.688.667	4.859.933	35,62%	2.688.667	0	100.00%
4	Indemnités kilométriques	1.104.000		364.933	739.067	33,06%	364.933	0	100,00%
5	Allocations familiales	1.443.977		588.150	855.827	40,73%	588.150	0	100,00%
7	Contributions Pensions IPRES	9.096.213			9.096.213	0.00%		0	
8	Cotisations Caisse Sécurité Sociale	5.959.186			5.959.186	0.00%		0	
9	Indemnités de mission	34.860.000		18.805.000	16.055.000	53,94%	18.805.000	0	100,00%
11	Heures supplémntaires	1.725.000		1.549.188	175.812	89,81%	1.549.188	0	100.00%
13	Hospitalisations et soins médicaux	22.100.000		12.708.870	9.391.130	57,51%	6.732.953	5.975.917	52,98%

O M V S

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU HAUT COMMISSARIAT EXERCICE 1995 EXECUTION AU 31/5/95

No Art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés	Reliquat de crédit	Taux d'exécu-tion	Paiements	Ecart entre engagements et paiements	% d'engagts payé
	Parag.5 CENTRE REGIONAL DE DOCUM.	43.089.169		16.762.241	26.326.928	38,90%	16.088.493	673.748	95,98%
1	Salaires et accessoires	30.250.742		12.685.166	17.565.576	41,93%	12.011.418	673.748	94,69%
2	Indemnités de fonction	1.260.000		525.000	735.000	41,67%	525.000	0	100,00%
3	Indemnités de logement	6.058.200		2.525.250	3.532.950	41,68%	2.525.250	0	100,00%
4	Indemnités kilométriques	1.104.000		460.000	644.000	41,67%	460.000	0	100,00%
5	Allocations familiales	1.166.735		492.825	673.910	42,24%	492.825	0	100,00%
7	Contributions Pensions IPRES	1.558.302			1.558.302	0,00%		0	
8	Cotisations Caisse Sécurité Sociale	1.041.190			1.041.190	0,00%		0	
13	Hospitalisations et soins médicaux	650.000		74.000	576.000	11,38%	74.000	0	100,00%
	Parag.7 DEPART.INFRASTR.REGIONALES	90.717.235		36.156.818	54.560.417	39,86%	34.776.769	1.380.049	96,18%
1	Salaires et accessoires	65.691.986		25.980.372	39.711.614	39,55%	24.600.323	1.380.049	94,69%
2	Indemnités de fonction	3.840.000		1.536.856	2.303.144	40,02%	1.536.856	0	100,00%
3	Indemnités de logement	17.608.800		6.944.882	10.663.918	39,44%	6.944.882	0	100,00%
4	Indemnités kilométriques	1.932.000		1.012.000	920.000	52,38%	1.012.000	0	100,00%
5	Allocations familiales	1.644.449		682.708	961.741	41,52%	682.708	0	100,00%
	Parag.8 DEPART.INVEST. ET DETTE	33.111.673		14.100.835	19.010.838	42,59%	13.442.846	657.989	95,33%
1	Salaires et accessoires	24.284.222		10.483.100	13.801.122	43,17%	9.825.111	657.989	93,72%
2	Indemnités de fonction	1.260.000		518.571	741.429	41,16%	518.571	0	100,00%
3	Indemnités de logement	6.265.200		2.570.578	3.694.622	41,03%	2.570.578	0	100,00%
4	Indemnités kilométriques	828.000		345.000	483.000	41,67%	345.000	0	100,00%
5	Allocations familiales	474.251		183.586	290.665	38,71%	183.586	0	100,00%
	Parag.9 DEPART.DEVELOPPT.ET COORDIN.	41.501.792		14.777.745	26.724.047	35,61%	13.348.594	1.429.151	90,33%
1	Salaires et accessoires	29.658.314		11.178.176	18.480.138	37,69%	9.749.025	1.429.151	87,21%
2	Indemnités de fonction	1.620.000		517.904	1.102.096	31,97%	517.904	0	100,00%
3	Indemnités de logement	8.500.800		2.566.438	5.934.362	30,19%	2.566.438	0	100,00%
4	Indemnités kilométriques	1.242.000		360.333	881.667	29,01%	360.333	0	100,00%
5	Allocations familiales	480.678		154.894	325.784	32,22%	154.894	0	100,00%

O M V S

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU HAUT COMMISSARIAT EXERCICE 1995 EXECUTION AU 31/5/95

No Art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés	Reliquat de crédit	Taux d'exécu-tion	Paiements	Ecart entre engagements et paiements	% d'engagts payé
	Parag.10 SERV.COMMUNIC.& RELAT.EXTER	17.989.301		8.842.938	9.146.363	49,16%	8.049.662	793.276	91,03%
1	Salaires et accessoires	13.413.575		6.729.844	6.683.731	50,17%	5.936.578	793.266	88,21%
2	Indemnités de fonction	600.000		286.938	313.062	47,82%	286.928	10	100,00%
3	Indemnités de logement	3.077.400		1.410.542	1.666.858	45,84%	1.410.542	0	100,00%
4	Indemnités kilométriques	552.000		270.000	282.000	48,91%	270.000	0	100,00%
5	Allocations familiales	346.326		145.614	200.712	42,05%	145.614	0	100,00%
	CHAP.II DEPENSES DE MATERIEL	127.250.000		65.580.999	61.669.001	51,54%	45.814.430	19.766.569	69,86%
	Parag.1/A CONSEIL DES MINISTRES	6.492.500		5.243.105	1.249.395	80,76%	5.243.105	0	100,00%
1	Fournitures de bureau	517.500		32.300	485.200	6,24%	32.300	0	100,00%
10	Frais de transport	4.250.000		3.534.885	715.115	83,17%	3.534.885	0	100,00%
15	Frais de réception	1.725.000		1.675.920	49.080	97,15%	1.675.920	0	100,00%
	Parag.2 HAUT COMMISSARIAT	14.191.000		10.425.386	3.765.614	73,46%	4.830.986	5.594.400	46,34%
3	Eau, électricité,gaz	3.220.000		1.241.486	1.978.514	38,56%	1.241.486	0	100,00%
12	Location logement	9.246.000		7.459.200	1.786.800	80,67%	1.864.800	5.594.400	25,00%
15	Frais de réception	1.725.000		1.724.700	300	99,98%	1.724.700	0	100,00%
	Parag.4 SERVICE ADMIN.ET COMPTABLE	100.543.000		48.666.318	51.876.682	48,40%	34.503.849	14.162.469	70,90%
1	Fournitures et objets de bureau	4.600.000		2.699.035	1.900.965	58,67%	1.994.125	704.910	73,88%
3	Eau,électricité	11.000.000		4.548.295	6.451.705	41,35%	4.548.295	0	100,00%
4	Téléphone,télex,correspondances	19.550.000		11.160.577	8.389.423	57,09%	8.271.935	2.888.642	74,12%
5	Entretien bureau,mobilier & matériel	7.000.000		2.945.180	4.054.820	42,07%	2.394.100	551.080	81,29%
7	Entretien et réparation véhicules	5.750.000		3.437.692	2.312.308	59,79%	1.810.754	1.626.938	52,67%
8	Carburant,lubrifiant	17.940.000		11.922.323	6.017.677	66,46%	5.089.187	6.833.136	42,69%
9	Assurances	5.000.000			5.000.000	0,00%		0	
10	Frais de transport	26.000.000		11.153.216	14.846.784	42,90%	9.595.453	1.557.763	86,03%
13	Habillement du personnel	1.495.000			1.495.000	0,00%		0	
15	Prestations pour services rendus	2.208.000		800.000	1.408.000	36,23%	800.000	0	100,00%

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU HAUT COMMISSARIAT EXERCICE 1995 EXECUTION AU 31/5/95

No Art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés	Reliquat de crédit	Taux d'exécu-tion	Paiements	Ecart entre engagements et paiements	% d'engagts payé
	Parag.5 CENTRE REGIONAL DE DOCUM.	5.023.500		1.163.740	3.859.760	23,17%	1.154.040	9.700	99,17%
1	Fournitures et objets de bureau	460.000			460.000	0,00%		0	
2	Abonnement revues et journaux	230.000			230.000	0,00%		0	
3	Eau,électricité	1.150.000			1.150.000	0,00%		0	
4	Téléphone,télex,correspondances	575.000		5.640	569.360	0,98%	5.640	0	100,00%
5	Entretien bureau,mobilier,matériel	575.000			575.000	0,00%		0	
7	Entretien et réparation véhicules	172.500		9.700	162.800	5,62%		9.700	
10	Frais de transport	1.700.000		1.148.400	551.600	67,55%	1.148.400	0	100,00%
13	Habillement du personnel	161.000			161.000	0,00%		0	
	Parag.10 SERV.COMMUNIC.& RELAT.EXTER	1.000.000		82.450	917.550	8,25%	82.450	0	
2	Abonnement revues et journaux	1.000.000		82.450	917.550	8,25%	82.450	0	
	CHAP.III DEPENSES D'EQUIPEMENT	49.601.970		38.569.169	11.032.801	77,76%	22.752.646	15.816.523	58,99%
	Parag.2 HAUT COMMISSARIAT	12.470.000		4.724.169	7.745.831	37,88%	3.475.230	1.248.939	73,56%
2	Acquisition mobilier domicile H C	10.000.000		2.859.969	7.140.031	28,60%	1.611.030	1.248.939	56,33%
3	Acquisition mobilier de bureau	470.000			470.000	0,00%		0	
4	Acquis.et renouvellement vaisselle	2.000.000		1.864.200	135.800	93,21%	1.864.200	0	
	Parag.4 SERVICE ADMIN.ET COMPTABLE	36.300.000		33.845.000	2.455.000	93,24%	19.277.416	14.567.584	56,96%
1	Acquisition véhicules	34.000.000		33.845.000	155.000	99,54%	19.277.416	14.567.584	56,96%
3	Acquisition matériel de bureau	2.300.000			2.300.000	0,00%		0	
	Parag.10 SERV.COMMUNIC.& RELAT.EXTER	831.970			831.970	0,00%	0	0	
2	Acquisition mobilier de bureau	831.970			831.970	0,00%		0	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU HAUT COMMISSARIAT EXERCICE 1995 EXECUTION AU 31/5/95

No Art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés	Reliquat de crédit	Taux d'exécu-tion	Paiements	Ecart entre engagements et paiements	% d'engagts payé
	CHAP.IV AUTRES DEPENSES	24.117.500		1.992.620	22.124.880	8,26%	1.992.620	0	100,00%
	Parag.1/A CONSEIL DES MINISTRES	1.782.500		915.620	866.880	51,37%	915.620	0	100,00%
4	Impression documents	402.500		340.620	61.880	84,63%	340.620	0	100,00%
8	Honoraires	1.380.000		575.000	805.000	41,67%	575.000	0	100,00%
	Parag.2 HAUT COMMISSARIAT	1.150.000			1.150.000	0,00%	0	0	
4	Impression documents	1.150.000			1.150.000	0,00%		0	
	Parag.4 SERVICE ADMIN.ET COMPTABLE	15.840.000		1.077.000	14.763.000	6,80%	1.077.000	0	100,00%
1	Frais traduction et interprêtation	575.000			575.000	0,00%		0	
4	Impreesion documents	575.000			575.000	0,00%		0	
8	Honoraires	690.000			690.000	0,00%		0	
9	Frais divers et agios bancaires	11.000.000		1.077.000	9.923.000	9,79%	1.077.000	0	100,00%
10	Formation	3.000.000			3.000.000	0,00%		0	
	Parag.5 CENTRE REGIONAL DE DOCUM.	345.000			345.000	0,00%	0	0	
2	Fournitures informatiques	230.000			230.000	0,00%		0	
6	Fournitures et matériel de labo.	115.000			115.000	0,00%		0	
	Parag.10 SERV.COMMUNIC.& RELAT.EXTER	5.000.000			5.000.000	0,00%	0	0	
5	Publication Bulletin	5.000.000			5.000.000	0,00%		0	
	CHAP.V PROVISIONS	19.699.520		6.909.934	12.789.586	35,08%	6.366.269	543.665	92,13%
	REUNIONS BAILLEURS DE FONDS	6.440.000			6.440.000	0,00%		0	
	REUNIONS COMMISSION PERMAN.DES EAUX	7.500.000		4.292.229	3.207.771	57,23%	3.748.564	543.665	
	REUNIONS COMMISSION DES MARCHES	5.759.520		2.617.705	3.141.815	45,45%	2.617.705	0	100,00%
	TOTAL BUDGET HAUT COMMISSARIAT	689.351.148		298.706.507	390.644.641	43,33%	248.429.150	50.277.357	83,17%

ANNEXE IV.

'O M V S

B U D G E T D E S S T R U C T U R E S D'E X P L O I T A T I O N E X E R C I C E 1995

No d'art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés au 31/5/95	Reliquat de crédit au 31/5/95	% d'exécution au 31/5/95	Paiements au 31/5/95	Ecart entre eng et paiem au 31/5/95	% d'engts payé au 31/5/95
	CELLULE PROVISOIRE D'EXPLOITATION DES BARRAGES -ROSSO								
	CHAP.I DEPENSES DE PERSONNEL	41.150.794		17.709.059	23.441.735	43,03%	15.100.640		
1,00	Salaires et accessoires	29.904.673		12.117.356	17.787.317	40,52%	10.663.218	1.454.139	88,00%
2,00	Indemnités de fonction	360.000		150.000	210.000	41,67%	150.000	0	100,00%
3,00	Indmnités de logement	-		-	-	-	0	0	
5,00	Allocations familiales	283.321		100.540	182.781	35,49%	100.540	0	100,00%
7,00	Contribution Pensions Retraite	1.000.000		109.886	890.114	10,99%	0	109.886	0,00%
8,00	Cotisations Caisse de Séc.Sociale	1.450.000		380.619	1.069.381	26,25%	0	380.619	0,00%
9,00	Indemnités de mission	5.380.000		4.090.000	1.290.000	76,02%	3.610.000	480.000	88,26%
11,00	Heures supplémentaires	772.800		172.500	600.300	22,32%	172.500	0	100,00%
13,00	Hospitalisations et soins médicaux	2.000.000		588.158	1.411.843	29,41%	404.383	183.775	68,75%
								0	
	CHAP.II DEPENSES DE MATERIEL	17.097.500		3.157.113	13.940.388	18,47%	1.976.219	1.180.894	62,60%
								0	
1,00	Fournitures et objets de bureau	1.500.000		156.250	1.343.750	10,42%	156.250	0	100,00%
2,00	Abonnement revues et journaux	100.000		0	100.000	0,00%	0	0	
3,00	Eau,électricité	2.000.000		554.815	1.445.185	27,74%	0	554.815	0,00%
4,00	Téléphone,télex,correspondances	3.000.000		434.374	2.565.626	14,48%	434.374	0	100,00%
5,00	Entretien bureaux,mobilier,matériel	1.000.000		98.359	901.641	9,84%	98.359	0	100,00%
7,00	Entretien et réparation véhicules	1.500.000		681.911	818.089	45,46%	681.911	0	100,00%
8,00	Carburant,lubrifiant	3.000.000		570.950	2.429.050	19,03%	570.950	0	100,00%
9,00	Assurances	575.000		0	575.000	0,00%	0	0	
10,00	Frais de transport	2.500.000		660.454	1.839.546	26,42%	34.375	626.079	5,20%
13,00	Habillement du personnel	222.500		0	222.500	0,00%	0	0	
14,00	Grosses réparations	1.200.000		0	1.200.000	0,00%	0	0	
15,00	Frais de réception	500.000		0	500.000	0,00%	0	0	

IV.

'O M V S

B U D G E T D E S S T R U C T U R E S D'E X P L O I T A T I O N E X E R C I C E 1995

No d'art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés au 31/5/95	Reliquat de crédit au 31/5/95	% d'exécution au 31/5/95	Paiements au 31/5/95	Ecart entre eng et paiem au 31/5/95	% d'engts payé au 31/5/95
	CHAP.III DEPENSES D'EQUIPEMENT	3.800.000		0	3.800.000	0,00%	0	0	
2,00	Acquisition mobilier de bureau	1.500.000		0	1.500.000	0,00%	0	0	
3,00	Acquisition martériel de bureau	2.300.000		0	2.300.000	0,00%	0	0	
	CHAP.V PROVISION	5.000.000		3.340.000	1.660.000	66,80%	3.340.000	0	100,00%
	Assemblée Génerale AGOC	5.000.000		3.340.000	1.660.000	66,80%	3.340.000	0	100,00%
	TOTAL BUDGET CELLULE ROSSO	67.048.294		24.206.171	42.842.123	36,10%	20.416.859	3.789.313	84,35%

'O M V S

B U D G E T D E S S T R U C T U R E S D'E X P L O I T A T I O N E X E R C I C E 1995

No d'art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés au 31/5/95	Reliquat de crédit au 31/5/95	% d'exécution au 31/5/95	Paiements au 31/5/95	Ecart entre eng et paiem au 31/5/95	% d'engts payé au 31/5/95
								0	
								0	
	STRUCTURE D'EXPLOITATION DU BARRAGE DE DIAMA							0	
								0	
								0	
								0	
	CHAP.I DEPENSES DE PERSONNEL	107.259.874		43.955.625	63.304.249	40,98%	41.075.625	2.880.000	93,45%
								0	
1,00	Salaires et accessoires	72.537.274		29.086.945	43.450.329	40,10%	27.756.515	1.330.430	95,43%
2,00	Indemnités de fonction	1.347.000		451.041	895.959	33,48%	451.041	0	100,00%
3,00	Indemnités de sujétion particulière	4.774.800		1.870.475	2.904.325	39,17%	1.870.475	0	100,00%
4,00	Indemnités kilométriques	1.104.000		437.959	666.041	39,67%	437.959	0	100,00%
5,00	Allocations familiales	632.200		193.814	438.386	30,66%	193.814	0	100,00%
7,00	Contribution Pensions,IPRES	7.440.000		2.266.728	5.173.273	30,47%	1.594.948	671.780	70,36%
8,00	Cotisations Caisse de Séc.Sociale	2.235.600		900.000	1.335.600	40,26%	675.000	225.000	75,00%
9,00	Indemnités de mission	4.150.000		3.020.000	1.130.000	72,77%	2.900.000	120.000	96,03%
11,00	Heures suppl. et d'astreinte	8.763.000		3.273.600	5.489.400	37,36%	3.273.600	0	100,00%
12,00	Indemnités de responsabilité	276.000		0	276.000	0,00%	0	0	
13,00	Hospitalisations et soins médicaux	4.000.000		2.455.064	1.544.936	61,38%	1.922.274	532.790	78,30%
				0				0	
	CHAP.II DEPENSES DE MATERIEL	65.622.000		23.490.054	42.131.946	35,80%	4.360.429	19.129.625	18,56%
				0				0	
1,00	Fournitures et objets de bureau	1.500.000		684.413	815.588	45,63%	212.850	471.563	31,10%
4,00	Téléphone,télex,correspondances	1.725.000		536.819	1.188.181	31,12%	536.819	0	100,00%
5,00	Entretien bâtiments et mobilier	2.875.000		756.838	2.118.163	26,32%	446.300	310.538	58,97%
7,00	Entretien et réparation véhicules	3.450.000		2.330.934	1.119.066	67,56%	178.938	2.151.996	7,68%
8,00	Carburant ,lubrifiant	5.200.000		2.664.734	2.535.266	51,24%	8.363	2.656.371	0,31%
9,00	Assurances	1.150.000		0	1.150.000	0,00%	0	0	
10,00	Frais de transport	1.700.000		1.688.910	11.090	99,35%	1.688.910	0	100,00%
13,00	Habillement du personnel	2.530.000		1.175.750	1.354.250	46,47%	159.500	1.016.250	13,57%
14,00	Frais énergétiques	38.612.000		10.560.033	28.051.968	27,35%	0	10.560.033	0,00%
15,00	Traitement eau	4.600.000		2.734.375	1.865.625	59,44%	828.125	1.906.250	30,29%
16,00	Abonnement revues techniques	230.000		56.625	173.375	24,62%	0	56.625	0,00%
17,00	Prestations services rendus	1.000.000		33.750	966.250	3,38%	33.750	0	100,00%
18,00	Frais divers	550.000		266.875	283.125	48,52%	266.875	0	100,00%
19,00	Frais de réception	500.000		0	500.000	0,00%	0	0	

'O M V S

B U D G E T D E S S T R U C T U R E S D'E X P L O I T A T I O N E X E R C I C E 1995

No d'art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés au 31/5/95	Reliquat de crédit au 31/5/95	% d'exécution au 31/5/95	Paiements au 31/5/95	Ecart entre eng et paiem au 31/5/95	% d'engts payé au 31/5/95
				0				0	
	CHAP.III DEPENSES D'EQUIPEMENT	25.000.000		23.500.000	1.500.000	94,00%	13.214.243	10.285.757	56,23%
				0				0	
1,00	Acquisition véhicules	24.000.000		23.000.000	1.000.000	95,83%	13.214.243	9.785.757	57,45%
	Acquisition mobilier de bureau	-		0	0		0	0	
3,00	Acquisition matériel de bureau	-		0	0		0	0	
4,00	Acquisition équipement télécomm.	1.000.000		500.000	500.000	50,00%	0	500.000	0,00%
5,00	Acquisition matériel médical	-		0	0		0	0	
6,00	Acquisition matériel d'exploitation	-		0	0		0	0	
				0				0	
	CHAP.IV ENTRETIEN DES OUVRAGES	84.000.000		16.024.558	67.975.443	19,08%	2.316.148	13.708.410	14,45%
				0				0	
1,00	Entretien des ouvrages	50.000.000		4.535.280	45.464.720	9,07%	980.575	3.554.705	21,62%
2,00	Entretien piste d'accès	6.000.000		0	6.000.000	0,00%	0	0	
7,00	Protection cathodique	-		0	0		0	0	
8,00	Pièces rechange électromécaniques	10.000.000		5.344.834	4.655.166	53,45%	273.223	5.071.611	5,11%
11,00	Entretien station pompage	8.000.000		6.144.444	1.855.556	76,81%	1.062.350	5.082.094	17,29%
12,00	Protection passive des palplanches	10.000.000		0	10.000.000	0,00%	0	0	
				0				0	
	TOTAL BUDGET STRUCTURE DIAMA	281.881.874		106.970.236	174.911.638	37,95%	60.966.444	46.003.792	56,99%
								0	

'O M V S

B U D G E T D E S S T R U C T U R E S D'E X P L O I T A T I O N E X E R C I C E 1995

No d'art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés au 31/5/95	Reliquat de crédit au 31/5/95	% d'exécution au 31/5/95	Paiements au 31/5/95	Ecart entre eng et paiem au 31/5/95	% d'engts payé au 31/5/95
								0	
								0	
	STRUCTURE D'EXPLOITATION DE MANANTALI							0	
								0	
								0	
								0	
	CHAP.I DEPENSES DE PERSONNEL	249.896.393		127.173.411	122.722.982	50,89%	113.044.025	14.129.386	88,89%
								0	
1,00	Salaires et accessoires	160.595.160		77.139.107	83.456.053	48,03%	77.139.107	0	100,00%
2,00	Indemnités de fonction	4.260.000		2.329.140	1.930.860	54,67%	2.329.140	0	100,00%
3,00	Indem.de sujétion particulière	21.169.200		11.132.767	10.036.433	52,59%	11.132.767	0	100,00%
4,00	Indemnités kilométriques	3.588.000		1.840.000	1.748.000	51,28%	1.840.000	0	100,00%
5,00	Allocations familiales	1.572.580		965.190	607.390	61,38%	965.190	0	100,00%
7,00	Cotisations Pension retraite	772.800		356.617	416.183	46,15%	0	356.617	0,00%
8,00	Cotisations INPS(part employeur)	30.653.653		15.347.008	15.306.645	50,07%	3.743.887	11.603.122	24,39%
9,00	Indemnités de mission	10.800.000		5.766.667	5.033.333	53,40%	3.828.333	1.938.333	66,39%
11,00	Heures suppl.et d'astreinte	5.175.000		3.063.400	2.111.600	59,20%	3.063.400	0	100,00%
13,00	Hospitalis.et soins médicaux	11.310.000		9.233.516	2.076.484	81,64%	9.002.202	231.314	97,49%
							0	0	
	CHAP.II DEPENSES DEMATERIEL	74.875.000		19.093.850	55.781.150	25,50%	18.629.635	464.215	97,57%
							0	0	
1,00	Fournitures et objets de bureau	6.500.000		528.750	5.971.250	8,13%	528.750	0	100,00%
4,00	Téléphone,télex,correspondances	8.000.000		1.507.925	6.492.075	18,85%	39.583	1.468.342	2,63%
5,00	Entret.bâtiments,cités d'exploitat.	6.500.000		2.628.782	3.871.218	40,44%	2.628.767	15	100,00%
6,00	Entret.mobilier,equipement bureau	2.000.000		331.250	1.668.750	16,56%	331.250	0	100,00%
7,00	Entret.véhicules légers et camions	10.000.000		5.407.031	4.592.969	54,07%	4.479.531	927.500	82,85%
8,00	Carburant,lubrifiant	18.000.000		3.208.500	14.791.500	17,83%	2.673.750	534.750	83,33%
9,00	Assurance	2.900.000		2.332.252	567.748	80,42%	1.812.290	519.962	77,71%
10,00	Frais de transport du personnel	5.000.000		1.304.613	3.695.387	26,09%	1.304.613	0	100,00%
13,00	Habillemet du personnel	1.950.000		0	1.950.000	0,00%	0	0	
15,00	Documentation technique	1.300.000		0	1.300.000	0,00%	0	0	
16,00	Prestations pour services rendus	10.000.000		822.997	9.177.003	8,23%	822.997	0	100,00%
18,00	Frais de réception	1.000.000		761.167	238.833	76,12%	761.167	0	100,00%
19,00	Fournitures médicales	1.725.000		260.583	1.464.417	15,11%	260.583	0	100,00%

'O M V S

B U D G E T D E S S T R U C T U R E S D'E X P L O I T A T I O N E X E R C I C E 1995

No d'art.	RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription après remaniement	Engagements cumulés au 31/5/95	Reliquat de crédit au 31/5/95	% d'exécution au 31/5/95	Paiements au 31/5/95	Ecart entre eng et paiem au 31/5/95	% d'engts payé au 31/5/95
							0	0	
	CHAP.III DEPENSES D'EQUIPEMENT	36.500.000		0	36.500.000	0,00%	0	0	
							0	0	
3,00	Acquisit. matériel,mobilier bureau	7.500.000		0	7.500.000	0,00%	0	0	
4,00	Acquisition matériel médical	6.000.000		0	6.000.000	0,00%	0	0	
5,00	Acquisition véhicules et engins	15.000.000		0	15.000.000	0,00%	0	0	
6,00	Acquis.matériel,équipement barrage	5.000.000		0	5.000.000	0,00%	0	0	
7,00	Acq.matér.,équipt.atel.,stat.labo	3.000.000		0	3.000.000	0,00%	0	0	
						ERR	0	0	
	CHAP.IV ENTRETIEN DES OUVRAGES	164.000.000		1.946.090	162.053.910	1,19%	1.621.742	324.348	83,33%
						ERR	0	0	
1,00	Entret.barrage,route d'accès, ponts	7.500.000		363.000	7.137.000	4,84%	302.500	60.500	83,33%
2,00	Pièces rechange équipement barrage	71.000.000		0	71.000.000	0,00%	0	0	
3,00	Pièces rechange équipement levage	7.000.000		0	7.000.000	0,00%	0	0	
4,00	Pièces rech.équip.fixes atel.,stat.	23.000.000		602.800	22.397.200	2,62%	502.333	100.467	83,33%
5,00	Fournitures atéliers,laboratoires	9.000.000		811.800	8.188.200	9,02%	676.500	135.300	83,33%
6,00	Entretien engins génie civil,bateau	20.000.000		70.000	19.930.000	0,35%	58.333	11.667	83,33%
7,00	Install.production,distrib.énergie	21.000.000		0	21.000.000	0,00%	0	0	
8,00	Station de traitement des eaux	5.500.000		98.490	5.401.510	1,79%	82.075	16.415	83,33%
							0	0	
	CHAP.V STAGES ET FORMATION	8.000.000		0	8.000.000	0,00%	0	0	
	TOTAL BUDGET STRUCTURE MANANTALI	533.271.393		148.213.351	385.058.042	27,79%	133.295.402	14.917.949	89,93%
	TOTAL GENERAL BUDGET STRUCTURES	882.201.561		279.389.758	602.811.803	31,67%	214.678.705	64.711.053	76,84%